



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des Examens et Concours

# CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2024

**RAPPORT DU JURY**

**Rapport du Président du jury :** page 3

**Rapports des différentes commissions :**

✚ Cinéma-Audiovisuel :	page 7
✚ Histoire des Arts :	page 13
✚ Théâtre :	page 19
✚ Danse :	page 24
✚ Arts du Cirque :	page 28
✚ Langue des signes française :	page 32
✚ Français Langue Seconde :	page 34
✚ DNL en Anglais (LEGT - 1 <sup>er</sup> degré) :	page 40
✚ DNL en Anglais – DNL en Allemand (Lycée Professionnel) :	page 44
✚ DNL Espagnol (LEGT) :	page 48
✚ DNL Mathématiques (LEGT – 1 <sup>er</sup> degré) :	page 51

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY  
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE  
Session 2024**

Cette année, les épreuves se sont déroulées entre le 9 et le 23 janvier 2024.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Arts du cirque, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre. L'arrêté ministériel du 6 mars 2018, publié au Journal officiel de la République française du 18 mars 2018, institue un nouveau secteur disciplinaire : Langues et Cultures de l'Antiquité, comportant deux options : latin, grec. Son objectif est de favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 a pour objet d'actualiser les modalités d'organisation de l'examen et prévoit, pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Elle vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde*, pour le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique. Un dernier arrêté ministériel en date du 10 février 2022 institue, au sein du secteur disciplinaire arts, une nouvelle option : arts du cirque.

Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à se référer à la note de service du 16 juillet 2019 pour mieux se préparer à cet examen et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

**Rappel de la réglementation concernant le rapport  
(Extrait de la note de service 2019-104 du 16/07/2019)**

« Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

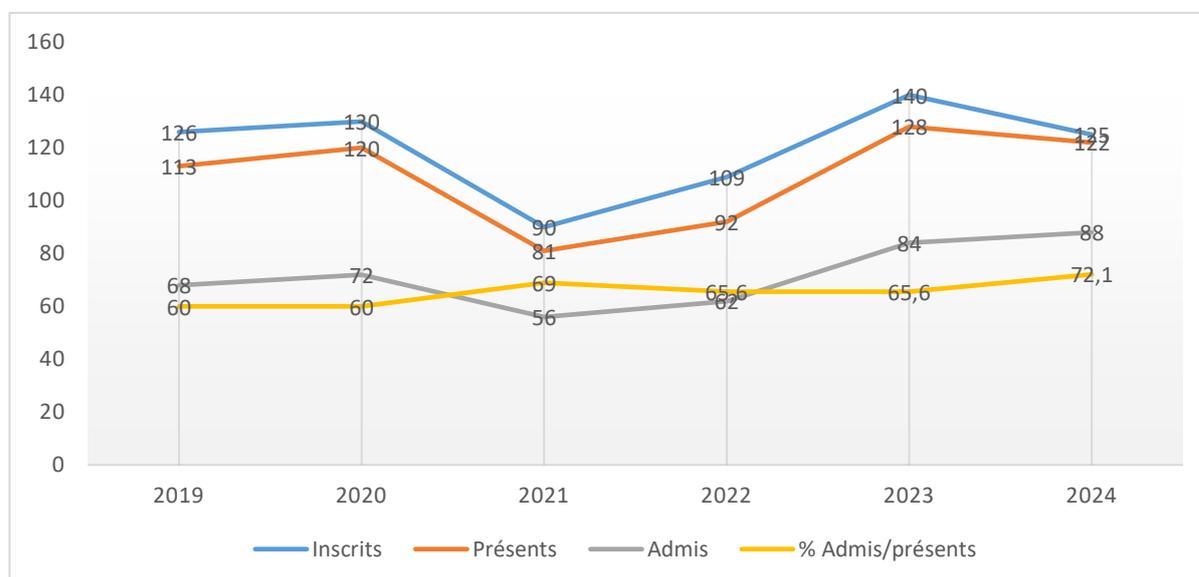
- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France et à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. »

Cette session 2024 a été marquée par une baisse du nombre de candidats ; 125 inscrits, en baisse de 10% par rapport à la session précédente, et ce après une hausse de 22% en 2023, de 17.5% en 2022, de 25% en 2018, 18% en 2019 et 3% en 2020, puis une baisse importante de 30 % en 2021. Si l'on observe l'évolution des inscriptions depuis plusieurs années, il n'y a pas de ligne directrice claire mais, au contraire, une alternance quasi régulière entre baisse et hausse. Le même phénomène est à constater pour ce qui concerne le nombre de présents – 122

candidats présents en cette session 2024 (en légère baisse de 4,5% par rapport à la session 2023 : 128 candidats présents en 2023). Spécificité de cette session : la présence de 16 candidats du 1<sup>er</sup> degré (1 en Danse, 1 en Théâtre, 1 en DNL-Education Musicale en Anglais, 4 en DNL-EPS en Anglais, 1 en DNL Mathématiques en Anglais, 1 en DNL Mathématiques en Espagnol, 1 en DNL Sciences et Technologie en Anglais, 5 en FLS, 1 en LSF), 2 candidats du 2<sup>nd</sup> degré en LSF, 1 candidat du 2<sup>nd</sup> degré en DNL-Mathématiques en Italien, 1 candidat en DNL Economie-gestion en LP en Allemand, 1 candidat du 2<sup>nd</sup> degré en Arts du Cirque. 52% des inscriptions à l'examen de certification complémentaire concernent l'enseignement en langue étrangère dans une DNL. Cette année, le nombre de professeurs de lycée professionnel (PLP) qui se présentent à l'examen de certification complémentaire est en hausse significative (37.5%).

Les taux de réussite à l'examen se révèlent cette année disparates : excellents en Danse, FLS et LSF, fort satisfaisants en DNL – anglais et espagnol, CAV et HIDA, ils sont tout juste moyens voire très insuffisants dans d'autres spécialités, dont le nombre de candidats est toutefois peu représentatif. Le pourcentage total d'admis est en hausse : 72%, 66,5% lors de la précédente session. Les tableaux proposés ci-dessous fournissent des éléments statistiques détaillés, le premier inscrivant la session 2024 dans le contexte des cinq dernières années.



Quelques éléments statistiques, secteur par secteur maintenant :

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2023 : ÉLÉMENTS STATISTIQUES**

SECTEURS DISCIPLINAIRES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES	%
Arts : Cinéma et Audiovisuel (2 <sup>nd</sup> degré)	13	13	9	4	69
Arts : Cirque (2 <sup>nd</sup> degré)	1	1	1	0	100
Arts : Danse (1 <sup>er</sup> degré)	1	1	1	0	100
Arts : Danse (2 <sup>nd</sup> degré)	2	2	2	0	100
Arts : Histoire des Arts (2 <sup>nd</sup> degré)	9	8	6	2	75
Arts : Théâtre (1 <sup>er</sup> degré)	1	1	0	1	0
Arts : Théâtre (2 <sup>nd</sup> degré)	13	13	7	6	54
DNL : Education Musicale en Anglais (1 <sup>er</sup> degré)	2	1	1	0	100
DNL : EPS en Anglais (1 <sup>er</sup> degré)	4	4	4	0	100
DNL : Mathématiques en Anglais (1 <sup>er</sup> degré)	1	1	1	0	100
DNL : Mathématiques en Espagnol (1 <sup>er</sup> degré)	1	1	1	0	100
DNL : Sciences et Technologie en Anglais (1 <sup>er</sup> degré)	1	1	0	1	0
DNL (LP) en Allemand (2 <sup>nd</sup> degré)	1	1	1	0	100
DNL (LP) en Anglais (2 <sup>nd</sup> degré)	16	15	10	5	66,5
DNL (LG&T) en Anglais (2 <sup>nd</sup> degré)	32	32	21	11	65,5
DNL (LG&T) en Espagnol (2 <sup>nd</sup> degré)	6	6	4	2	66,5
DNL (LG&T) en Italien (2 <sup>nd</sup> degré)	1	1	1	0	100
FLS (1 <sup>er</sup> degré)	5	5	4	1	80
FLS (2 <sup>nd</sup> degré)	12	12	11	1	91,5
LSF (1 <sup>er</sup> degré)	1	1	1	0	100
LSF (2 <sup>nd</sup> degré)	2	2	2	0	100
<b>TOTAL</b>	125	122	88	34	72

Qualitativement, le niveau des prestations des candidats s'est avéré – comme chaque année - très variable d'un secteur à l'autre : plusieurs présidents de commission signalent des évolutions très positives, d'autres regrettent la faiblesse générale du niveau des candidatures.

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet, dans un second temps, d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun d'entre eux fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention *a minima* celui qui vous concerne. **Nous n'insisterons jamais assez en effet sur l'impérieuse nécessité d'une lecture attentive de ces rapports du jury. Leur appropriation est bien souvent une condition *sine qua non* de la réussite à l'examen.**

*Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué mais aussi Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.*

Fait à Orléans, le 30 janvier 2024

Le président du jury,  
Bruno Bouchard, IA-IPR

## CINÉMA-AUDIOVISUEL

### RAPPORT DE JURY

*Établi par Madame LEGRAND (IA-IPR en charge du Cinéma-Audiovisuel),  
Monsieur Benoît LECERF (Conseiller cinéma auprès de la DRAC)  
et Monsieur GIVELET (Chargé de Mission auprès de l'Inspection lettres cinéma)*

**Les modalités de la délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, dont le Cinéma-Audiovisuel, ont fait l'objet d'une nouvelle note de service, No 2019-104 et datée du 16 juillet 2019 :**

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=143919](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919).

**Une disposition importante de ce texte visant à actualiser les anciennes dispositions permet l'ouverture de l'examen aux personnels du premier degré pour les secteurs disciplinaires, notamment artistiques, pour lesquels ce n'est pas encore le cas.**

L'examen s'est déroulé les jeudis 11 et 18 janvier 2024 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust, dans de bonnes conditions matérielles. Que le personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat en soit remercié, Madame CHESNEAU tout particulièrement.

#### **Quelques éléments statistiques :**

Cette année, il y avait 13 candidats inscrits qui se sont tous présentés.

9 candidats sur 13 ont été admis (70 %) : le niveau global des prestations est satisfaisant.

- Les notes s'échelonnent de 7 à 18.
- La moyenne est de 12,15 cette année, stable en regard de la session précédente. Les notes entre 08 et 10 sont attribuées à des candidats invités à approfondir des connaissances et des pratiques afin qu'elles répondent pleinement aux attendus spécifiques de l'enseignement de cinéma.
- Les notes inférieures à 08/20 sanctionnent des connaissances insuffisantes, à la date de l'épreuve, sur l'ensemble des différents aspects soumis à évaluation.

#### **Profil des candidats :**

- Sept disciplines différentes sont représentées cette année. Tous les candidats exerçaient dans le second degré comme titulaires, dont deux professeurs de lycée professionnel. Deux candidats étaient professeurs dans l'enseignement privé.
- Les candidats se sont présentés dans l'espoir de faire reconnaître des compétences dans le domaine cinéma-audiovisuel, éventuellement pour enseigner le CAV. Ils se montrent impliqués dans leur établissement – collège ou lycée - dans des projets à dominante audiovisuelle ou intègrent des œuvres cinématographiques dans leur enseignement.

### Disciplines d'origine :

- Anglais : 2
- Espagnol : 2
- Italien : 1
- Lettres modernes : 4
- Lettres / histoire : 1
- Arts plastiques : 2
- Arts appliqués : 1

### Echelle de notation :

Notes	Nombre de candidats
18	2
15	2
14	1
13	1
12	1
11	1
10	1
09	1
08	2
07	1

### **Les attendus et le déroulement de l'épreuve**

#### **Les attendus :**

La note de service, No 2019-104 du 16 juillet 2019 précise **pour ce qui concerne les candidats issus du premier degré qu'ils peuvent « (...) valoriser leurs compétences pour la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle et des autres dispositifs partenariaux, ainsi que, dans le cadre de leur polyvalence, l'enseignement de l'histoire des arts en cycle 3. »**

Dans ce contexte, le jury évaluera :

- *La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;*
- *La capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;*
- *La capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;*
- *La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;*
- *La connaissance des programmes en cours et la capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;*
- *La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;*

- *La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.*

Ces critères reprennent, enrichissent et complètent ceux définis dans la précédente note de service N° 2004-175 du 19 octobre 2004, parue au B.O.E.N. N° 39 du 28 octobre 2004. Concernant les personnels du second degré, la vocation première de la certification complémentaire demeure la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options C.A.V. et pour identifier les personnes ressources pour la mise en œuvre du PEAC. Le jury évalue prioritairement les candidats dans cette perspective **et n'attribue pas la certification sur la simple mise en œuvre d'expériences pédagogiques construites autour de l'image, de l'éducation aux médias et du cinéma, toutes intéressantes et pertinentes qu'elles soient.**

### ***L'épreuve :***

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté. La plupart des professeurs ont utilisé la totalité du temps imparti pour la présentation de leur exposé ; le jury s'est parfois vu dans l'obligation d'intervenir pour demander à des candidats de conclure en quelques secondes. Dans le cas contraire, le temps non utilisé par le candidat est « banalisé » et le jury enchaîne avec la seconde partie.

***N.B. : Pendant l'exposé, l'utilisation de notes et de son ordinateur personnel pour présenter un document ou extrait de réalisation est autorisée. La prise de note est également possible pendant la seconde partie de l'épreuve. Le jury ne met pas de matériel à disposition du candidat : si celui-ci souhaite présenter un extrait de production, il devra en avoir prévu les moyens. Nous tenons par ailleurs à souligner que cette présentation devra être incluse dans l'exposé et ne donnera pas lieu à l'octroi de temps supplémentaire.***

L'entretien conduit par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa relation à l'art cinématographique, notamment sa culture personnelle dans ce domaine, mais également à vérifier sa connaissance de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- Objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension *artistique*.
- Organisation des enseignements.
- Finalités et modalités de mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma ; les rôles respectifs de l'enseignant et de l'intervenant dans le cadre d'un projet ou d'un enseignement de cinéma.
- Les contenus : **l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique**. Ce dernier point s'avère parfois appréhendé de manière peu satisfaisante, l'enseignement se voyant trop souvent fondé sur une distinction entre la transmission de savoirs théoriques d'une part, leur application dans un second temps par le biais d'exercices pratiques d'autre part, parfois strictement délégués au partenaire. La pratique ne peut en effet être restreinte à l'illustration ou la mise en application de connaissances transmises préalablement ; elle peut, dans certains cas, être envisagée comme une manière d'accéder à des connaissances théoriques. Dans tous les cas, théorie et pratique doivent s'articuler et l'on attend du candidat qu'il ait des compétences dans les deux domaines.

La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée : le candidat est invité dans la dernière partie de l'entretien à visionner une seule fois une courte séquence (2 à 3 minutes) puis à l'analyser succinctement. Les extraits proposés cette année dans ce cadre étaient extraits des œuvres suivantes :

*Le Cirque* de Charlie Chaplin (1928), *Quand la ville dort* de John Huston (1950), *Monika* d'Ingmar Bergman (1953), *Sept ans de réflexion* de Billy Wilder (1955), *Les 101 dalmatiens* des studios Disney (1961), *Le Fanfaron* de Dino Risi (1962), *Dr Jerry et Mister Love* de Jerry Lewis (1963), *The Party* de Black Edwards (1968), *L'Oiseau au plumage de cristal* de Dario Argento (1970), *Vincent, François, Paul et les autres* de Claude Sautet (1974), *Les Moissons du ciel* de Terence Malick (1978), *Palombella rossa* de Nanni Moretti (1989), *38 témoins* de Lucas Belvaux (2012).

Cette analyse se déroule « à chaud », sans temps de préparation – la prise de note est possible ; elle reste très brève et ne peut bien sûr que rester à l'état d'esquisse. **Nous attendons du candidat qu'il se montre en mesure de dégager de l'extrait les principaux enjeux esthétiques dont il témoigne et de rendre compte de la construction et du sens de la séquence à partir des procédés cinématographiques dominants qu'il aura repérés.** Il s'agit ainsi de dépasser la simple description formelle des plans pour développer une capacité d'interprétation. Une culture cinématographique correcte est également attendue du candidat afin que les enjeux de la séquence présentée puissent être correctement analysés.

#### Conseils aux futurs candidats :

S'il n'est pas évalué en soi, l'élaboration du dossier doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans une éventuelle formation initiale que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est bienvenu pour compléter et éclairer ces aspects.

**Une journée de formation aux certifications complémentaires Arts a été proposée au Plan Académique de Formation 2023** afin de préciser les attentes de celles-ci, de répondre aux questions des candidats potentiels et de donner des conseils pour les préparer. Celle-ci a eu lieu le 04 octobre 2023.

Il convient par ailleurs de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :

- Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement.
- Prendre contact avec des collègues enseignant dans des options C.A.V., échanger avec eux, pourquoi ne pas observer des cours si ces collègues en acceptent l'augure.
- Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement artistique.
- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire ; les différentes étapes de concertation...).

- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Se familiariser avec l'analyse filmique, laquelle ne doit pas se limiter aux aspects techniques – plans, cadrage, montage, etc. : ceux-ci doivent en effet être systématiquement mis en relation avec le sens du propos développé dans la séquence. L'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.
- Posséder une solide culture cinématographique - être notamment au fait des principales étapes et des grands mouvements de l'histoire du cinéma depuis ses origines.
- S'exprimer dans une langue correcte constitue enfin le minimum requis dans le cadre d'une épreuve qui s'adresse à des enseignants.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle du professeur dans la conception et l'accompagnement d'un projet artistique global de Cinéma-Audiovisuel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances techniques, historiques et culturelles.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

### Ouvrages généraux d'introduction

- Michel MARIE / Laurent JULLIER *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- Alain BERGALA *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- FOZZA / GARAT / PARFAIT *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003

### Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- Marie Thérèse JOURNOT *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004

### L'analyse filmique

- Francis VANOYE / Anne GOLLIOT-LETE *Précis d'analyse filmique*, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- Laurent JULLIER *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- José MOURE *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

### Le scénario

- Dominique PARENT-ALTIER *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- Anne HUET *Le scénario*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Claire VASSE *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Isabelle RAYNAULD *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012
- Michel CHION *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma-essais, 2007
- Francis VANOYE *Scénarios modèles, modèles de scénarios*, Nathan, 1991

### Le récit

- Francis VANOYE *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989
- André GARDIES *Le récit filmique*, Hachette, 1993
- Marie Anne GUERIN *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Joel MAGNY *Le point de vue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001

### L'adaptation littéraire

- Frédéric SABOURAUD *L'adaptation*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Jean CLEDER *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- Francis VANOYE *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

### L'image

- Emmanuel SIETY *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- Jacques LOISELEUX *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Dominique VILLAIN *L'oeil à la caméra*, Cahiers du cinéma-essais, 2001
- AUMONT / BERGALA / MARIE / VERNET *Esthétique du film*, Nathan, 1983
- Jeremy VINEYARD *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004
- BORDEWELL / THOMPSON *L'art du film, une introduction*, De Boeck, 2000
- Steven KATZ *Réaliser ses films plan par plan*, Eyrolles, 1992

### Le son

- Michel CHION *L'audio-vision*, Nathan, 1990
- Michel CHION *Le son*, Armand Colin, 1990
- Michel CHION *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008
- Gilles MOUELLIC *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

### Le montage

- Vincent AMIEL *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- Dominique VILLAIN *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

### Histoire et pensée du cinéma

- Claude BEYLIE *Les films-clés du cinéma*, Larousse, 1987
- Vincent PINEL *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000
- Jacques AUMONT *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- Suzanne LIANDRAT-GUIGUES / Jean-Louis LEUTRAT *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- Francesco CASSETTI *Les théories du cinéma depuis 1945*, Nathan, 1999
- André LABARRERE *Atlas du cinéma*, Le livre de poche « La Pochothèque », 2002

### Autres ressources

- les DVD de la collection « L'Eden cinéma », Scerén-Cndp
- les sites : <http://www.zerodeconduite.net/>
- <http://www.ciclic.fr/>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>
- <http://www.forumdesimages.fr/>

# HISTOIRE DES ARTS

## RAPPORT DE JURY

*Établi par Monsieur Alain MURSCHEL*

*IA-IPR d'Arts Plastiques*

*et par Monsieur Vincent BECOGNEE*

*IA-IPR d'Histoire-Géographie*

*Présidents de la Commission*

### Rapport certification complémentaire *Histoire des Arts* — session 2024

**Rappel des textes :** [Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019](#)

#### **Composition du jury :**

- Vincent Bécognée, IA-IPR histoire-géographie ;
- Alain Murschel, IA-IPR d'arts plastiques ;
- Julie Verlaine, professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Tours ;
- Gilles Lebeau, professeur agrégé d'arts plastiques, certifié en enseignement complémentaire Histoire de l'art exerçant en lycée sur les deux enseignements (en remplacement de l'IA-IPR connaissant des candidats).

#### **Résultats :**

- Candidats : 9 inscrits / 9 rapports remis / 8 présents / 1 absent
- Profils : 8 public / 1 privé et corps : 6 certifiés / 3 agrégés
- Disciplines d'origine : Histoire-géographie, Arts Plastiques, Lettres Modernes, Italien, Philosophie.
- Répartition des notes :

7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1		1				1		2		2			1

*Rappel : sont déclarés **admis** les candidats ayant obtenu **une note égale ou supérieure à 10/20.***

#### **Commentaires du jury :**

##### **1. Le rapport**

Les dossiers sont toujours aussi disparates dans leur contenu (allant d'un simple CV adossé à quelques diplômes et d'un paragraphe de 10 lignes faisant office de lettre de motivation peu convaincante et in fine non conforme à un dossier rigoureusement rédigé en appui d'un plan structuré apprécié), comme leur mise en forme (insert de tableaux, de fiches de séquences et de progression, ...).

Si ce rapport n'est pas soumis à l'évaluation, il révèle déjà le degré d'engagement, voire de sérieux du candidat à se présenter à ladite certification. Il pose ainsi un premier cadre et une première impression au jury qui le situe - de fait - par rapport aux autres candidatures. Ainsi convient-il d'y apporter le soin nécessaire à donner à voir une candidature qui ambitionne réellement l'obtention d'une certification complémentaire en faisant montre d'un réel engagement.

Les dossiers qui ont retenu l'attention ont été ceux qui ont su décliner, décrire et développer des démarches de projets et d'enseignements qui lovaient en leur sein une logique de l'enseignement de l'histoire des arts, au collège et/ou au lycée, ouverte naturellement au partenariat (collègues, institutions, ...), en dépassant le simple CV et les stages personnels suivis.

Outre les nombreux projets qui y sont exposés, il est déjà ici porteur, bénéfique et préconisé de faire renvoi aux programmes d'enseignements de lycée (enseignement optionnel, enseignement de spécialité et programme limitatif de l'histoire des arts), car rappelons-le, il convient bien de repérer et certifier ici et en l'absence de concours national, des professeurs susceptibles d'enseigner (possiblement) l'histoire des arts en lycée.

Les lectures des rapports faits, dissocient également très vite les candidats ayant une conscience et connaissance des réels attendus et enjeux de l'enseignement de l'histoire des arts (en ne confondant pas l'histoire des arts avec l'histoire de l'art), auxquels ils se confrontent et qu'ils ambitionnent de prodiguer ; de ceux qui se cantonnent à une suite d'activités illustratives et anecdotiques autour de thèmes, d'époques historiques, sans en saisir de grands enjeux ou de grandes problématiques (porteuses de sens et d'enseignement).

Sommes-nous pleinement et efficacement dans un enseignement d'histoire des arts lorsque nous proposons aux élèves de juste réaliser un diorama à partir de *La Liberté guidant le peuple* (1830) de DELACROIX (1798-1863) sans mettre en perspective cette œuvre picturale majeure avec son Histoire, dans son contexte et sa place (voire son rôle) dans l'expression artistique passée et actuelle ? Sans convoquer d'autres iconographies, formes ou disciplines artistiques ? Sans relier ce projet à d'autres disciplines ? Car, faut-il encore rappeler l'interdisciplinarité inhérente de cet enseignement ? Nous osons prétendre à un projet d'histoire des arts dès lors qu'il y a rencontre à minima entre deux disciplines.

Il est aussi à encourager de dépasser la simple liste de projets menés (fussent-ils effectivement bien inter/trans/pluridisciplinaires), pour en développer plus précisément un ou deux à dessein de mettre en évidence les questionnements de fond et les problématiques soulevées qu'il est évidemment plus convainquant de relier aux programmes des disciplines mobilisées.

Par-delà les implications intra scolaires menées, les expériences personnelles (centres d'intérêts, visites menées, rencontres effectuées, ...) gagneront là aussi à dépasser le simple listing pour préférer y prendre appui en explicitant en quoi cela aiguise votre appétence à l'enseignement de l'histoire des arts.

A ce stade de présentation, il est également intéressant de faire la démonstration que votre démarche d'enseignement ne sert pas exclusivement à l'assimilation pour et par vos élèves d'une simple chronologie des arts et de son contexte historique, mais bien à saisir et comprendre en quoi le rapport sensible à l'œuvre et la confrontation avec une pluralité de formes et de démarches artistiques conduisent à forger et former un autre et nouveau regard à l'art/par l'art et sur le monde environnant (proche ou lointain, local, national ou mondial,...).

Pour rappel le jury observe et recherche chez les candidats les connaissances et compétences suivantes :

- de solides notions d'histoire générale de l'art, incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'histoire de l'art
- la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art
- la capacité à analyser une oeuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres oeuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents
- la connaissance et la pratique des institutions et structures patrimoniales locales, et la capacité à les mobiliser au service de l'enseignement de l'histoire des arts ;
- la capacité à mettre en oeuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe, en lien avec les programmes des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée.

## 2. L'épreuve orale

### 2.1 L'exposé (10 min.)

Rappelons qu'il est attendu l'exposé, par le candidat, d'une activité déjà menée à terme ou créer un possible et crédible scénario pédagogique.

Entendu que le jury a pris connaissance du rapport en amont de l'épreuve orale, il est préconisé (s'il sert d'unique point d'appui par le candidat) d'éviter la simple paraphrase, perte de temps puisque redite, et de préférer apporter des éléments ou précisions complémentaires ou nouveaux.

Nous rappelons, comme le dit l'énoncé même de l'épreuve, qu'à ce stade, l'exposé de cette épreuve dite « orale » vise à ce que le candidat fasse la monstration d'une capacité de synthèse des projets menés et de structuration de sa pensée.

L'exposé préparé et structuré est bien évidemment préférable au déballage pelle-mêle de moult idées, pistes, qui partent dans tous les sens et de productions, réalisations d'élèves, cahiers, affichettes, qui trouveront une bien meilleure place au sein du rapport et des annexes permises. Comme, il n'est pas demandé aux candidats la préparation de diaporamas, ni d'autres supports (Padlet, liens, clé USB,...).

Ces apports sont donc à remettre en annexes et non pas le jour de l'oral ; ce qui viendra aussi enrichir les rapports (ce qui ne sera pas négligeable) et illustrer concrètement le(s) scénario(s) de séquences présenté(s).

De la même manière, si les notes (aide à la structuration d'un plan de cette première partie orale) sont permises, il apparaît maladroit, voir même questionnant, qu'elles servent de point d'appui au candidat pour s'y référer, par exemple, afin de parvenir à répondre au jury sur une question posée autour du programme limitatif d'histoire des arts au baccalauréat : en creux, le candidat laisse à penser qu'il ne le connaît pas par cœur, alors même qu'il ne repose que sur 3 thématiques en spécialité...

Enfin, les meilleurs candidat(e)s ont été celles et ceux qui ont su projeter le jury dans des projets d'histoire des arts pleinement éprouvés, dépassant les strates des connaissances pour elles-mêmes, afin de préférer placer les élèves au centre des questionnements menés.

## 2.2 L'entretien (20 min.)

Puisque l'enseignement d'histoire des arts vise à penser et construire des passerelles entre les différentes formes artistiques et époques, le jury a opportunément proposé au candidat la vidéoprojection d'une oeuvre artistique (de domaines artistiques très variés), fonction de besoins, afin de mesurer sa capacité à rebondir sur celle-ci, connue ou non, et de voir quel(s) contenu(s) ou pont(s) il pouvait échafauder – à chaud – entre connaissances et sensibilités personnelles.

Il est en ce sens suggéré aux futurs candidats de s'entraîner lors de leur préparation à se constituer une banque de références artistiques autour de notions, questions, problématiques (l'objet d'étude ou le programme limitatif pourraient être des points d'appui !) qui témoignent d'un ancrage certain de connaissances référentielles dans plusieurs (voir l'ensemble) des domaines artistiques, tout en sachant les situer et les décrire avec le vocabulaire approprié.

Sans être exclusivement dans une préparation stratégique (car le jury saura vous sonder ailleurs au besoin), il est évident que la convocation d'oeuvres et de références sur la thématique « *femmes, féminité, féminisme* », au programme limitatif de terminal spécialité, présagera une posture anticipatrice à enseigner cela par la suite. Qu'en est-il dans le domaine de la musique, des arts plastiques, du cinéma, de la littérature, etc. ? Quelle place des femmes dans l'histoire passée, dans sa période moderne ou encore dans notre ère contemporaine ?

Peut-on prétendre à être certifié en enseignement complémentaire histoire de l'art si l'on méconnaît l'actrice Sarah Bernhardt illustrée sur l'affiche *Gismonda* (1895) réalisée par MUCHA (1860-1939) ou plus douloureusement encore si l'on ne parvient pas à identifier/situer le style Art Nouveau, avec son caractéristique coup de fouet ?

Si donc, il convient que tout ne peut être connu sur le bout des doigts, il n'en reste pas moins que les oeuvres, courants et mouvements les plus emblématiques de l'histoire de l'art sont à maîtriser. En faire l'impasse c'est tout simplement méconnaître les grands jalons de notre histoire de l'art. Ainsi donc, en sus d'éventails d'oeuvres à se constituer pour embrasser assurément plusieurs domaines artistiques, l'approche chronologique reste incontournable.

Enfin, cette session en plus de convoquer des visuels d'oeuvres en fin d'entretien se caractérise également par la présence d'une professeure d'Université aux côtés d'IA-IPR de deux disciplines (Histoire-géographie et arts plastiques) et d'un professeur en charge de l'enseignement d'histoire des arts en lycée en remplacement d'un inspecteur si ce dernier connaissait un(e) candidat(e). Ceci afin de préserver la neutralité et la tenue indiscutable de la certification.

Toujours dans l'intention d'accompagner au mieux les futurs candidats, le jury met infra à disposition la grille d'évaluation nouvellement établie par les deux IA-IPR co-référents de l'Histoire des arts de l'académie d'Orléans-Tours et servant de support indicatif aux évaluations portées sur les niveaux de compétences observés et donc objectivement évalués, même si le détail ne peut être porté à la connaissance des candidats, celui-ci doit servir de guide aux futurs candidats.

Nous tenons à remercier l'ensemble des candidat(e)s pour leurs préparations et présentations, mais surtout pour leur engagement en-dehors de cette certification, mis au service et en faveur d'un enseignement d'histoire des arts qui se vie au sein de leur établissement, au sein des parcours et de la formation générale des élèves. Ils en sont les ambassadeurs et nous espérons que les lauréats ayant échoué sur cette session sauront saisir ce présent rapport pour se présenter à nouveau, comme leurs actions menées envers l'histoire des arts restent à souligner.

Nous félicitons évidemment les lauréats, dont une prestation exemplaire, qui démontrent combien l'histoire des arts peut être cette pierre angulaire, au carrefour des savoirs et des pratiques, qui offre à nombreux élèves une place en premières loges sur le perron des arts et de la culture.



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE HISTOIRE DE L'ART**  
**GRILLE D'ÉVALUATION A ECHELLE DESCRIPTIVE**

Les éléments présents dans le dossier, puis l'entretien, permettent d'évaluer l'ensemble des items

		Très insuffisant	Insuffisant	Très satisfaisant	Excellent
Compétences disciplinaires	<b>Connaissance des programmes d'enseignement de lycée (et collège)</b>	Méconnaissance des attendus, objectifs et enjeux des programmes  Ne dissocie par histoire des et histoire de l'art(s)	Connaissance approximative des attendus, des méthodes et des enjeux des programmes de lycée  Confusion histoire des/de l'art(s)	Bonne connaissance des attendus, objectifs, enjeux des programmes  Saisie de la transversalité de cet enseignement au collège et au lycée, en spécialité et en option	Parfaite maîtrise des attendus, objectifs et enjeux (*) des programmes, des méthodes, au lycée comme au collège <i>(*) conduire une réflexion personnelle et sensible.</i>  Fait clairement le distinguo entre enseignement d'histoire des/de l'art(s) au lycée comme au collège.
	<b>Connaissances en histoire de l'art</b>	Connaissances faibles, erronées ou très limitées, quelque que soit le domaine artistique interrogé  Erreurs / confusions nombreuses (noms, chronologie, ...) qui résident malgré les relances  Pas/peu ouvert à plusieurs domaines	Connaissances limitées à certains domaines artistiques  Peine à construire des passerelles (convaincantes) entre différents domaines artistiques  Erreurs / confusions (noms, chronologie, ...) ajustées grâce aux relances, mais qui ne garantissent pas une contextualisation spatiale/ temporelle (chrono) juste	Connaissances avérées dans plusieurs domaines artistiques  Approche juste des œuvres/productions artistiques, de leur situation (chrono/géo) et des contextes, même si parfois succincte.  Connaissances (et fréquentation) de grandes institutions culturelles et artistiques de plusieurs domaines	Connaissances étendues et maîtrisées dans plusieurs domaines artistiques  Capacité à replacer avec précision une production artistique dans un contexte (historique, politique, social, culturel,...) tout en maîtrisant la chronologie.  Capacité à croiser avec pertinence différents domaines artistiques, diverses œuvres/productions, dans le temps et l'espace.  Connaissance et forte fréquentation des institutions culturelles et artistiques
Compétences méthodologiques	<b>Approches didactiques et pédagogiques</b>	Incapacité à porter une analyse sur une production artistique  Absence de méthode  Vocabulaire spécifique non maîtrisé	Peine à conduire une analyse ou à questionner convaincante une œuvre, une démarche artistique  Manque de construction, fragilité dans la méthode conduite  Les relances permettent des reformulations mais qui ne convaincs in fine pas suffisamment	Capacité à analyser, questionner et à mettre en perspective un œuvre, une démarche, avec justesse  Sait convoquer avec justesse divers domaines, œuvres et démarches à propos  Maîtrise très satisfaisante du vocabulaire spécifique	Au-delà d'une analyse, approche, maîtrise lexicale et mise en perspective de(s) l'œuvre(s), démarches, parvient à établir des liens entre divers domaines artistiques aux contextes variés  Sait convoquer avec justesse divers domaines, œuvres et démarches, tout en faisant preuve de curiosité et de sensibilité dans l'approche.  Sait se projeter dans un projet d'enseignement convainquant en lien aux attendus.

		Très insuffisant	Insuffisant	Très satisfaisant	Excellent
Capacité à s'ouvrir aux autres, aux objets/lieux artistiques	<b>Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire</b>	Position disciplinaire aut centrée Eloigné de la pédagogie de projet Pas d'expérience significative (et convaincante) d'un travail en équipe	Peine à sortir de sa discipline d'origine, malgré les relances Travaille en équipe plutôt disciplinaire Positionnement peu convaincante au sein d'une équipe et d'un projet pluridisciplinaire Confusion entre pluri et inter disciplinaire	Sait se décentrer de sa discipline d'origine et s'ouvrir opportunément à d'autres domaines artistiques Sait prendre appui sur une expérience réussie d'un travail d'équipe autour de projets pédagogiques pluri ou interdisciplinaires Comprend et concourt à la logique des parcours, donc celui du PEAC	Sait prendre appui sur plusieurs expériences réussies de travail d'équipe autour de projets pédagogiques pluri ou interdisciplinaires en faisant figure de référence Capacité à identifier les freins et les leviers d'un travail d'équipe Est mobilisateur/fédérateur et sait porter une dynamique Hida au sein de(s) parcours et dans son établissement
	<b>Savoir travailler en partenariat</b>	Ne parvient pas à identifier/citer des partenaires culturels ou artistiques, notamment locaux Ne sait pas comment établir un partenariat Aucune projection de partenariat dans le cadre d'un enseignement en histoire des arts	Peine à identifier des partenaires artistiques ou culturels (notamment locaux) avec lesquels il pourrait travailler. N'a aucune expérience de partenariat (voir de conventionnement)	Le candidat est capable de citer des partenaires culturels ou artistiques locaux, régionaux ou nationaux avec lesquels il a, ou pourrait, construire des projets Assez bonne connaissance des ressources locales et nationales Connait des partenaires liés au moins à son domaine artistique Maîtrise la logique des parcours et notamment celui PEAC.	Le candidat connait (très) bien les partenaires artistiques, notamment locaux, avec lesquels il a ou pourrait travailler, tout en faisant preuve d'ouverture partenariales vers d'autres domaines Sait parfaitement identifier les ressources artistiques locales ou nationales, comme les mettre en partage Garantit un travail partenarial porteur dans le cadre d'un enseignement en histoire des arts
	<b>Ouverture d'esprit, curiosité, sensibilité pour les arts</b>	Approche exclusivement livresque/théorique des œuvres Actualité artistique ou culturelle méconnue Approche non sensible des œuvres et manque d'appétence pour les arts	Trop peu d'ouverture d'esprit vers l'œuvre, la production et la démarche Curiosité insuffisante (s'en tiens à un ou deux domaines) ou peu partagée vers une pluralité de domaines artistiques. Approche et appétence limitées pour les arts	Une approche curieuse, cultivée et sensible vers plusieurs domaines artistiques, dépassant sa discipline d'origine Fait preuve d'ouverture d'esprit vers des domaines (qu'il méconnaît), tout en sachant s'en saisir Peut convaincre et tenir une approche sensible sur une œuvre, production, démarche, un domaine, tout en allant chercher à enrichir ses connaissances	Excellente connaissance de l'actualité culturelle et artistique dans plusieurs domaines artistiques : rencontre avec des artistes, fréquentation d'expositions, visites de lieux, approche certaine du patrimoine, etc. Sait transmettre curiosité et sensibilité face à l'œuvre, la production, la démarche Donne l'envie d'aller vers plusieurs arts

@ Vincent Bécognée, IA-IPR Histoire-Géographie et Alain Murschel, IA-IPR Arts plastiques de l'académie d'Orléans-Tours, en charge du suivi de l'enseignement de l'Histoire des arts.

## RAPPORT DE JURY

*Établi par Madame Florence PESTY*

*IA-IPR de Lettres*

*et par Madame Anne-Marie PESLHERBE-LIGNEAU*

*Déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle*

### **Rapport de la commission Théâtre de l'examen de certification complémentaire - Session 2024**

#### **I. La session 2024**

La session s'est tenue à Orléans les 10 et 12 janvier 2024.

Le jury était composé de trois membres : Stéphane MARTIN, professeur d'option et de spécialité théâtre, Anne-Marie PESLHERBE-LIGNEAU, déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle, et Florence PESTY, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale de Lettres.

Les 14 inscrits étaient présents, 7 ont été reçus. Les notes s'échelonnent de 07 à 17.

Disciplines d'origine :

Lettres modernes (6) ; arts plastiques (3) ; anglais (1) ; éducation musicale (1) ; histoire-géographie (1) ; lettres classiques (1) ; professeur des écoles (1).

Répartition des notes :

Note obtenue	Nombre de candidats
07	1
08	1
09	5
11	1
12	2
13	1
14	1
16	1
17	1

#### **II. Le déroulement de l'épreuve**

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été respecté ; il est rappelé ici que l'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et qu'il est

parfaitement autorisé, voire conseillé de se munir de notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.

Pour rappel, le dossier de candidature doit comporter une présentation du parcours professionnel ou de formation soulignant l'intérêt pour la pratique théâtrale et une analyse d'expérience, distincte de celle qui sera le support de l'exposé.

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement du théâtre (notamment en partenariat) en milieu scolaire : la narration d'un cursus est redondante avec le dossier remis lors de l'inscription. Cette dimension analytique est à privilégier : elle permet de mettre en perspective un parcours de formation et d'expériences professionnelles avec les compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

Il s'agit d'une prestation orale à visée certificative : un certain niveau de langue et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion approfondie : certains candidats n'ont pas mesuré les exigences de l'épreuve et le niveau de connaissances attendu lors des échanges. Le jury a toutefois remarqué la qualité de certaines prestations mûrement réfléchies.

Les projets personnels et le cursus universitaire dans le domaine du théâtre sont pris en considération mais la finalité première de cet examen est l'enseignement en enseignement optionnel ou spécialité Théâtre au lycée. De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine théâtral mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du théâtre en CHAT, le cas échéant ou au lycée :

- objectifs et finalités de la discipline ;
- organisation des enseignements et nouveaux programmes ;
- finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre ;
- contenus : l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle.

Il est de ce fait vivement recommandé d'observer des situations d'enseignement en lycée dans le cadre de la préparation à l'épreuve notamment pour les professeurs exerçant en collège. Les projets d'ouverture de CHAT sont pris en compte dans les candidatures : ils supposent également une connaissance fine des enjeux et modalités de fonctionnement.

L'IA-IPR peut être sollicitée pour faciliter la mise en relation avec les établissements dispensant ces enseignements.

La commission souhaite insister par ailleurs et avant tout sur la nécessité de se présenter en possession d'une véritable culture théâtrale, qui, sans avoir besoin d'être immense, doit être authentique, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective. Une pratique régulière de spectateur est également attendue. La connaissance de l'actualité théâtrale et du théâtre immédiatement contemporain est en effet une composante de l'enseignement optionnel.

S'il n'est aucunement question pour le jury d'exiger un quelconque encyclopédisme, il n'en attend pas moins du candidat, pour le secteur culturel, littéraire et artistique auquel il a librement choisi de s'attacher, un sérieux professionnel vérifiable dans une double attitude intellectuelle : que la culture mobilisée soit de première main et corresponde à un parcours d'acquisition authentiquement personnel, que les connaissances et l'expérience dont il est fait état soient situées avec justesse, par le candidat, dans l'histoire des formes littéraires et artistiques.

### **III. Conseils aux futurs candidats**

Certains candidats, qui enseignent en collège, méconnaissent les conditions de l'enseignement du théâtre en lycée voire les textes officiels. L'expérience ou la seule pratique ne sauraient suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

- histoire du théâtre, de la mise en scène, théories du jeu de l'acteur, principaux aspects du théâtre contemporain (une solide culture théâtrale est un préalable à toute candidature) ;
- objectifs de la discipline et programmes d'enseignement ;
- partenariat avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant- partenaire dans les différentes étapes de concertation et d'évaluation des élèves...) ;
- aspects techniques (mise en scène, scénographie, métiers du théâtre...).

Le candidat qui ne pratique pas cet enseignement artistique a tout avantage à se rapprocher de collègues qui exercent en option ou de spécialité, à aller observer des séances de pratique et échanger avec collègues et partenaires. Il est également possible de se rapprocher de la Daac afin de solliciter la participation à des actions de formation relevant du domaine du théâtre ou des pratiques partenariales. La préparation à la certification dispensée en académie et l'inscription à des formations sont destinées à nourrir la réflexion et enrichir le parcours des candidats mais elles ne sauraient dispenser de lectures théoriques attendues et d'un questionnement des pratiques pédagogiques en vigueur dans différents cadres d'exercice du théâtre.

Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets présentés et que la certification complémentaire est un examen qui peut se représenter, à condition d'avoir pris la mesure des enjeux et des attentes : si elle est la reconnaissance ou la validation d'un parcours, elle est d'abord et avant tout le signe d'une culture exigeante et en éveil.

### **Bibliographie indicative**

Cette bibliographie est indicative, donc partielle. Elle propose des écrits sur le théâtre, des ouvrages théoriques ou historiques. Certaines références sont toutefois attendues.

### **En priorité**

AZAMA Michel *De Godot à Zucco : Anthologie des auteurs dramatiques de langue française 1950- 2000* (3 tomes, Editions Théâtrales)

BIET C., TRIAU C. *Qu'est-ce que le théâtre ?* (Folio essais)  
 BOISSON Bénédicte, FOLCO, Alice MARTINEZ Ariane, *La mise en scène théâtre de 1800 à nos jours* (PUF)  
 COUTY D., REY A., *Le théâtre* (Larousse)  
 CORVIN Michel *Dictionnaire encyclopédique du théâtre* (Larousse) ; *Anthologie critique des auteurs dramatiques européens 1945-2000* (Editions théâtrales)  
 DANAN Joseph *Qu'est-ce que la dramaturgie ? / Entre théâtre et performance : la question du texte* (Acte-Sud Papier)  
 DEGAINE A. *Histoire du théâtre dessinée* (Nizet)  
 JOMARON Jacqueline de (sous la direction de) *Le théâtre en France* (La Pochotèque)  
 PAVIS Patrice *La mise en scène contemporaine* (Armand Colin) ; *Le théâtre contemporain : analyse des textes, de Sarraute à Vinaver* (Nathan Université)  
 PIERRON Agnès *Dictionnaire de la langue du théâtre* (Le Robert)  
 PRUNER Michel *La fabrique du théâtre* (Armand Colin)  
 RYNGAERT Jean-Pierre *Introduction à l'analyse du théâtre* (Bordas) ; *Lire le théâtre contemporain* (Bordas)  
 ROUBINE Jean-Jacques *Introduction aux grandes théories du théâtre* (Bordas)  
 SARAZAC Jean-Pierre *Poétique du drame moderne et contemporain* (Etudes théâtrales)  
 SURGERS Anne *Scénographies du monde occidental* Nathan Université)  
 TACKELS Bruno *Ecrivains de plateau I-VII*  
 VINAVER Michel *Ecritures dramatiques, essais d'analyse de textes de théâtre* (Actes Sud)  
 Dans la collection « Mettre en scène » Actes-Sud Papier : Constantin Stanislavski, Vsevolod Meyerhold, Antoine Vitez, Giorgio Strehler, Louis Jouvet

### **Pour approfondir**

ARISTOTE *Poétique*  
 ARTAUD Antonin *Le théâtre et son double*  
 BARTHES Roland *Ecrits sur le théâtre* (Points Seuil)  
 BRECHT Bertold *Petit Organon pour le théâtre*  
 BROOK Peter *L'espace vide* (Point seuil)  
 DIDEROT *Paradoxe sur le comédien*  
 DORT Bernard *Théâtres* (Point Seuil)  
 KOKKOS Yannis *Le scénographe et le héron* (Actes Sud)  
 MNOUCHKINE Ariane *L'Art du présent* (Babel)  
 STANISLAVSKI Constantin *La formation de l'acteur* (Petite Bibliothèque Payot)  
 VILAR Jean *Le théâtre, service public* (Gallimard)

### **Pour compléter**

Dans la collection « Mettre en scène » Actes-Sud Papier : Constantin Stanislavski, Vsevolod Meyerhold, Antoine Vitez, Giorgio Strehler, Louis Jouvet...  
*Lectures de la scénographie* Carnets du Pôle (Scérèn)  
*Les ateliers du théâtre : 10 rendez-vous en compagnie de....* (Actes Sud-Papiers/ANRAT)  
*Coups de théâtre en classe entière* (C.Dulibine, B. Grosjean, Scérèn)  
*Théâtre Aujourd'hui* (Scérèn)  
*Théâtre(s)*, La Magazine de la vie théâtrale  
*Alternatives théâtrales*, Bruxelles, trimestriel

*Les Carnets du Rond-Point*, éditions de l'Amandier  
*Études théâtrales*, Centre d'Études théâtrales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve

### **Sitographie**

On trouvera des ressources en grand nombre sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr>

Site de la Comédie-Française : <http://www.comedie-francaise.fr>

Répertoire des Arts du spectacle (Bibliothèque Nationale, Ministère de la Culture).

Théâtre en acte : <https://www.reseau-canope.fr/edutheque-theatre-en-acte/>

[www.theatre-contemporain.net](http://www.theatre-contemporain.net)

[www.remue.net](http://www.remue.net)/theatre

## RAPPORT DE JURY

*Établi par Madame Sophie NEUMANN*

*IA IPR EPS*

*IA-IPR chargée du suivi des enseignements artistiques Art-danse*

*Présidente de la Commission*

La certification complémentaire en arts option danse, comme toute certification, est une étape dans le processus de développement professionnel. Elle vient valider des compétences construites au cours des expériences professionnelles et personnelles dans le champ de la danse considérée comme art à part entière.

Ce rapport de jury présente 4 chapitres :

- Jury 2024
- Session 2024 en chiffres
- Enjeux de la certification danse
- Compétences recherchées chez les candidats
- Conditions réglementaires de passation
- Conseils aux candidats.

### Le jury 2024

Le jury de la session 2024 est composé de deux membres :

- Corinne Guillot-Fontaine, professeure EPS chargée d'un enseignement artistique de spécialité et optionnel art -Danse
- Sophie Neumann, Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale en EPS en charge des enseignements de la danse dans l'académie.

### La session 2024 en chiffres

Cette session 2024 de la certification complémentaire en danse a rassemblé 3 candidates, deux candidates pour le 2nd degré et une candidate pour le premier degré.

Les trois ont été reçues.

Les notes s'échelonnent de 10 à 17.

*Disciplines d'origine :*

Documentaliste (1), Arts plastiques (1) et professeure des écoles (1)

### Les enjeux de la certification art option danse

La certification arts option danse renvoie à un double enjeu : un enjeu personnel et professionnel pour le candidat et un enjeu territorial pour l'académie.

Toute personne qui s'inscrit à la certification s'engage dans un processus de développement professionnel en se soumettant à l'avis d'un jury.

L'enjeu est bien, au niveau individuel, de faire valoir des expériences menées dans des contextes variés. Sur la session 2024, les parcours antérieurs des candidats ont reflété cette hétérogénéité, la danse ayant pu faire l'objet de projets d'enseignement dans le contexte scolaire et extra-scolaire, premier degré ou second degré, disciplinaires ou

pluridisciplinaires, de projets de création artistique menés avec des élèves ou à titre personnel, de projets d'éducation artistique et culturelle développés au sein des établissements scolaires. De ce fait l'objectif, pour le candidat, consiste à valoriser ces expériences en cherchant, par la distanciation, à énoncer les compétences construites au travers de ces expériences, tant professionnelles que personnelles, tant pratiques que théoriques, en qualité de danseur-interprète, chorégraphe et /ou spectateur et d'enseignant. La certification constitue aussi un enjeu pour le territoire académique puisqu'elle permet d'identifier des personnes ressources susceptibles de porter le développement de la danse ici ou là, selon tel ou tel projet, d'ateliers artistiques à la mise en œuvre d'une classe à horaires aménagés en danse, jusqu'à la mise en place d'un enseignement optionnel et/ou de spécialité art danse au lycée en filière générale ou technologique (S2TMD - sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse).

### Les compétences recherchées

- Enseigner la danse **tant sur le plan pratique que théorique**, à l'école, au collège ou au lycée. Au lycée le professeur certifié art danse sera capable d'enseigner la danse tant dans le cadre de l'enseignement de spécialité danse que de l'enseignement optionnel, mais aussi dans la filière technologique « sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse ». Le candidat doit démontrer sa capacité à construire des séquences d'enseignement dans un cadre réglementairement défini et faire progresser ses élèves sur le plan moteur, méthodologique, social et cognitif.
- **La question du partenariat** avec les structures culturelles et les artistes (scènes nationales ou régionales, conservatoires, salles de diffusion...), **la connaissance des œuvres chorégraphiques, la connaissance des éléments du programme de l'enseignement optionnel et de spécialité danse** (enjeux et finalités, attendus de fin de lycée, compétences, thèmes d'étude et évaluation) constituent des **incontournables**.
- **La connaissance des textes** réglementaires **qui organisent les différents dispositifs artistiques** (ateliers artistiques, classes à horaires aménagés danse en collège...) est impérative.
- Une connaissance du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels est indispensable (histoire de la danse, connaissance des œuvres emblématiques...)

### Les conditions réglementaires de passation de l'épreuve

#### Le dossier

Au moment de son inscription le candidat remet un rapport, dont la [note de service n°2019-104 du 16-7-2019](#) précise succinctement le contenu et les aspects formels attendus.

Même si le dossier n'est pas évalué, il permet d'introduire les propos du candidat. Son élaboration doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant en formation que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (et/ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae synthétique permet de compléter et éclairer ces aspects.

Le dossier ne saurait donc se limiter à un catalogue d'expériences artistiques mais doit mettre en lumière et préciser les rôles que le candidat a pu jouer au cours de son parcours.

Ce dossier, sur lequel s'appuie le jury, oriente le questionnement de l'entretien.

#### L'épreuve orale

L'épreuve comporte deux temps : un exposé oral de dix minutes maximum et un entretien de vingt minutes.

### *L'exposé*

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement de la danse (notamment en partenariat) en milieu scolaire. L'exposé ne doit pas être redondant mais complémentaire du dossier dont le jury a déjà pris connaissance. Cette dimension analytique est à privilégier : elle permet de mettre en perspective un parcours de formation et d'expériences professionnelles avec les compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

L'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et il est parfaitement autorisé, voire conseillé, de se munir de notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.

Il s'agit d'une prestation orale à visée certificative : un certain niveau de langue et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion approfondie et le jury souligne la qualité de certaines prestations mûrement réfléchies.

### *L'entretien :*

Les projets personnels et le cursus universitaire dans le domaine de la danse ou d'autres domaines artistiques sont pris en considération mais la finalité première de cet examen est l'enseignement en enseignement optionnel ou spécialité Danse au lycée. De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine de la danse mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement de la danse en CHAD ou au lycée :

- organisation des enseignements et nouveaux programmes,
- finalité et mise en œuvre du partenariat avec des structures culturelles et les collectivités territoriales,
- contenus : l'articulation entre pratique et théorie.

Il est de ce fait recommandé d'observer des situations d'enseignement en lycée dans le cadre de la préparation à l'épreuve notamment pour les professeurs exerçant en collège.

### *La notation :*

Chaque candidat est noté de 0 à 20. Une note supérieure ou égale à 10 valide la certification. Le jury s'appuie sur les éléments suivants (extrait de la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019) :

« Au cours de l'exposé et de l'entretien sont particulièrement évaluées :

- la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes de danse (arts danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;
- la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.

N.B. : Des compétences des candidats en danse contemporaine sont indispensables. Des compétences en danse classique, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification. Les 4 premiers points cités sont incontournables. »

## Conseils formulés aux candidats

**Pour aider à la préparation de cet examen de certification complémentaire, il convient de rappeler ce que le jury attend des candidats :**

- S'appuyer sur une expérience d'**enseignement de la danse** en pratique.
- S'informer sur les contextes, les projets, les acteurs, les institutions pour pouvoir se situer dans un réseau partenarial faisant interagir les ministères de l'éducation nationale et de la culture.

Le jury souligne que les notes attribuées, lorsqu'elles sont inférieures à 10, indiquent la marge à investir par les candidats pour se présenter de nouveau à l'examen. Quelle que soit l'issue de cette certification, il s'agit d'un échange professionnel qui permet de valoriser des expériences menées et d'enrichir son parcours personnel et professionnel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances.

## Bibliographie et sitographie indicatives

### Les programmes d'enseignement et les ressources d'accompagnement sur éduscol

#### La danse dans les programmes d'Éducation physique et sportive (EPS)

[Programme d'enseignement du cycle de consolidation \(cycle 3\)](#)

[Programme d'enseignement du cycle des approfondissements \(cycle 4\)](#)

#### Pour la certification complémentaire

[Arrêté du 23 décembre 2003 modifié](#)

[Page éduscol dédiée aux certifications complémentaires](#)

[La page éduscol : Éducation artistique et culturelle](#)

#### Sitographie -œuvres chorégraphiques et pédagogiques

<https://www.numeridanse.tv/accueil>

<https://www.cnd.fr/fr/section/6-ressources>

<http://passeursdedanse.fr>

#### Bibliographie

Noisette P. Danse Contemporaine, le Guide, 2019

Ginot I. Analyser les œuvres en danse, CND, 2021

10 ateliers, sous la direction de Dominique Hervieu, Acte Sud, 2008

Comandé E. Passeport Danse, Editions revue EPS, 2004

Perez T. et Thomas A. EPS danse. Danser en milieu scolaire CRDP des pays de la Loire, 1994

Perez T. et Thomas A. Danser les Arts, CRDP des pays de la Loire, 2001

Bérillon D. Ramires T. Mustapha L. Danses Hip-Hop, breaking et danses debout, Editions revue EPS, 2020

Inventer la leçon de danse, regards croisés sur la transmission en milieux éducatifs, CRDP de Clermont Ferrand, 2013

Neveu O. Maguy Marin, Toucher au nerf, conversation, Editions théâtrales, 2023

## RAPPORT DE JURY

*Établi par Madame Sophie NEUMANN, IA-IPR d'EPS, et Madame Florence PESTY, IA-IPR de Lettres*

### **Rapport de la commission Arts du cirque de l'examen de certification complémentaire - Session 2024**

#### **I. La session 2024**

La session s'est tenue à Orléans le jeudi 11 janvier 2024.

- Le jury

Le jury de la session 2024 était composé de deux membres : Sophie NEUMANN, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation physique et sportive et Florence PESTY, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale de Lettres.

- Les particularités

Pour cette deuxième session, un seul professeur s'est porté candidat. Il a été reçu avec la note de 19/20. Il est professeur de mathématiques exerçant en collège.

#### **II. Le déroulement de l'épreuve**

En amont de l'épreuve orale, chaque candidat adresse un dossier de candidature. S'il n'est pas évalué en soi, son élaboration doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans la formation que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est bienvenu pour compléter et éclairer ces aspects.

L'épreuve orale se déroule en deux temps distincts :

- première partie : 10 minutes maximum d'exposé par le candidat ;
- seconde partie : 20 minutes maximum d'entretien avec le jury.

L'exposé oral peut s'appuyer sur des notes personnelles à condition d'éviter une lecture systématique de passages entiers.

Au cours de cet exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations (pourquoi présenter la certification complémentaire arts du cirque ?) et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement des arts du cirque (notamment dans une dynamique partenariale) en milieu scolaire. Il ne s'agit nullement de raconter son cursus et son parcours professionnel jalonné des différents postes occupés. Ces informations figurent déjà dans le dossier remis lors de l'inscription, et dont le jury a pris connaissance en amont de l'épreuve orale.

C'est donc la dimension analytique qui est à privilégier : elle permet de mettre en perspective parcours de formation, expériences professionnelles et compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

S'agissant d'une prestation orale à visée certificative, un certain niveau de langue, une exactitude dans l'emploi des termes renvoyant à la discipline et un positionnement adéquat sont attendus par le jury. Le candidat, même s'il connaît un des membres du jury, doit conserver une attitude de neutralité.

Les projets personnels et la formation dans le domaine des arts du cirque sont pris en considération mais la finalité première de cet examen est l'enseignement.

L'entretien mené par les membres du jury cherche à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel dans le domaine des arts du cirque mais également à vérifier la connaissance des modalités propres à l'enseignement des arts du cirque tout au long du cursus scolaire. Sont notamment attendus des connaissances touchant :

- aux objectifs et finalités de l'enseignement des arts du cirque ;
- à l'organisation des enseignements dans le premier degré, dans le second degré ;
- à la finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels des arts du cirque ;
- à l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle ;
- à la dimension interdisciplinaire - indispensable - : EPS et Lettres, EPS et arts plastiques...
- à l'enseignement des arts du cirque au lycée et la question du programme limitatif en terminale.

La commission souhaite insister sur la nécessité de se présenter à la certification en possession d'une culture circassienne authentique (et non limitée à la seule lecture du vadémécum), et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective.

Sans exiger des connaissances encyclopédiques, le jury attend du candidat un sérieux professionnel qui s'appuie sur une connaissance de l'histoire du cirque et des pratiques circassiennes ; une expérience acquise dans la fréquentation des spectacles, des compagnies et des institutions partenaires ; la connaissance des programmes d'arts du cirque au lycée, et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des institutions et des intervenants artistes ; la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques permettant à l'élève d'évoluer en toute sécurité.

À la faveur des échanges qui ont suivi l'exposé, le jury s'est donc attaché à vérifier si le candidat avait acquis une expérience et une expertise nécessaires pour enseigner les arts du cirque ; une expérience réelle et variée de spectateur (des spectacles de cirque mais également d'autres domaines artistiques comme le théâtre, la danse...) ; une expérience de pratique de la discipline ; des connaissances d'ordre culturel ; s'il était au point sur le processus de création. Le jury a été particulièrement attentif à la réflexion qui a conduit le candidat à présenter la certification et à la manière dont il en a parlé.

Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets qui lui sont présentés. Elle invite les candidats non admis à se représenter, après avoir pris la mesure de ses enjeux et attentes. La certification complémentaire valide en effet les compétences et connaissances d'un professeur qui a acquis l'expérience et l'expertise nécessaire pour l'enseignement de la discipline ciblée. La certification complémentaire ne consiste donc pas en une première étape de sensibilisation ou d'expérimentation.

### 3. Conseils aux futurs candidats

La préparation suppose un travail de lectures et de réflexion approfondie en lien avec les exigences de l'épreuve et le niveau de connaissances attendu lors des échanges.

S'il n'est pas aisé d'aller observer des situations d'enseignement en lycée dans le cadre de la préparation à l'épreuve, l'enseignement optionnel ou de spécialité d'arts du cirque n'étant pas proposé dans l'académie, les candidats ne peuvent méconnaître ni les conditions de cet enseignement en lycée ni les textes officiels. L'expérience ou la seule pratique ne sauraient suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

### Bibliographie et sitographie indicatives

#### Une sélection d'ouvrages et articles

- Des ouvrages à lire en priorité
  - Cordier, M., Dumont, A., Salaméro, É., Sizorn, M. (dir.), *Arts du cirque et spectacle vivant*, vol. 2 Le cirque en transformation : identités et dynamiques professionnelles, Reims, Éditions et presses universitaires de Reims, 2018.
  - Dupavillon, A., *Architectures du cirque : des origines à nos jours*, Paris, Le Moniteur, 2001.
  - Engel, L., Fasoli, G. (dir.), *Les arts du cirque, l'encyclopédie*, BnF / CNAC, 2016-2020. En ligne : <https://cirque-cnac.bnf.fr>.
  - Froissart, T., Thomas C. (dir.), *Arts du cirque et spectacle vivant*, vol. 1 Les formations en arts du cirque et en activités physiques artistiques, Reims, Éditions et presses universitaires de Reims, 2018.
  - Goudard, Ph. Barrault, D. (dir.), *Médecine et Cirque*, Sauramps Médical, 2020.
  - Hodak, C., *Du théâtre équestre au cirque ; Le cheval au cœur des savoirs et des loisirs 1760-1860*, Paris, Belin, 2018.
- Quelques références pour aller plus loin<sup>1</sup>
  - Arrault, V., Goudard, Ph., Asso, A. (dir.), les numéros de la revue scientifique en ligne sur les arts du cirque, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, <https://www.pulm.fr/index.php/default/revues/circus-sciences.html>
  - Cervantès, F., *Pièces de clowns : 1987-2013*, Besançon, Les Solitaires intempestifs, 2018.
  - Goudard, Ph., Amy de la Bretèque, F., *Trente ans de cirque en France (1968-1997)*, Chroniques de Jacques Richard, journaliste, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll. « Cirque », 2018.
  - Goudard, Ph., Vienne-Guerrin, N. (dir.), *Figures du clown, sur scène, en piste et à l'écran*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll. « Cirque », 2020.
  - Grüss, A., Grüss, F., *Ex ducere*, Avignon, Éditions universitaires d'Avignon, coll. « Entre-vues. Grandes conférences », 2017.
  - Guy, J.-M. (dir.), *Avant-garde, Cirque ! Les arts de la piste en révolution*, Paris, Autrement, coll. « Mutations », 2001.
  - Quentin, A., *Le processus de création dans le cirque contemporain*, Châlons-en-Champagne, CNAC, 2019.
  - Maleval, M., *Archaos : cirque de caractère : entretien avec Guy Carrara*, Arles, Actes sud, coll. « Quel cirque ? », 2010.

---

<sup>1</sup> Se reporter au vadémécum.

- Petiteau, N., *Histoire de la compagnie Alexis Gruss*, Print Team, 2018.

### **Une sélection de sites incontournables**

- Le site du CNAC, Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne : <https://www.cnac.fr/>
- L'Encyclopédie des Arts du cirque : <https://cirque-cnac.bnf.fr/fr>
- Les programmes d'enseignement et les ressources d'accompagnement sur éducol

[Programme d'enseignement optionnel d'arts de seconde générale et technologique](#)

[Programme de spécialité d'arts de première et terminale générales](#)

[Programme de spécialité d'arts de terminale générale](#)

[Programme limitatif de l'enseignement de spécialité d'arts du cirque en classe terminale](#)

[Des ressources en arts du cirque - voie GT](#)

- Les arts du cirque en tant qu'activité physique, sportive et artistique (APSA) dans les programmes d'Éducation physique et sportive (EPS) :

[Programme d'enseignement du cycle de consolidation](#) (cycle 3)

[Programme d'enseignement du cycle des approfondissements](#) (cycle 4)

[Programmes et ressources en EPS](#)

- Pour la certification complémentaire

[Arrêté du 23 décembre 2003 modifié](#)

[Circulaire du 16-3-2022](#) (Bulletin officiel n° 15 du 14 avril 2022)

[Vadémécum Certification arts du cirque](#)

[Page éducol dédiée aux certifications complémentaires](#)

- Pour l'éducation artistique et culturelle (EAC)

[La page éducol : Éducation artistique et culturelle](#)

## RAPPORT DE JURY

*Établi par Monsieur Jean-Louis BRUGEILLE*

*IA IPR de Langue des Signes Française*

*Président de la Commission*

### **Rapport du jury de l'habilitation en vue de l'obtention de la Certification complémentaire en Langue des Signes Française (LSF) – Session 2024**

#### **I – Textes de référence :**

- B.O. n° 48 du 24 décembre 2009 qui concerne la certification complémentaire et institue un nouveau secteur disciplinaire : enseignement en langue des signes française
- B.O. n° 39 du 28 octobre 2004 qui concerne l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, dont l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique. Cette note de service précise les modalités d'attribution de la certification complémentaire et le déroulement de l'examen.

#### **II – Composition du jury :**

Monsieur BRUGEILLE Jean-Louis, IA-IPR de Langue des signes française ;  
Madame GUILLOTIN Gaëlle, IA-IPR de Sciences de la Vie et de la Terre ;  
Monsieur ARNAL Jean-François, IA-IPR de Histoire-Géographie ; Monsieur BRETEAUDEAU Samuel, IEN ASH de l'académie de Paris.

#### **III - Principes d'évaluation :**

Ils se fondent sur les critères définis dans le BOEN n° 48 du 24 décembre 2009. La maîtrise de la langue des signes française (aisance dans le maniement de la LSF courante, maîtrise des signes liée à la discipline enseignée et à la gestion de classe), la connaissance de la culture sourde et de l'interculturalité, la connaissance du cadre institutionnel constituent les trois piliers auxquels est adossée l'évaluation.

Il est rappelé aux candidats que seuls l'exposé et l'entretien sont évalués. Le dossier permet seulement au jury d'avoir une première connaissance du candidat, son cursus et ses motivations. C'est en particulier sur le dossier que s'appuieront certaines questions.

#### **IV – Candidats :**

Les trois inscrits se sont tous présentés. Il s'agissait d'un professeur des écoles et deux professeurs certifiés.

Sachant que l'enseignement en LSF a pour double but

- de permettre aux élèves sourds et malentendants d'utiliser la langue comme instrument d'échanges dans un contexte autre que l'apprentissage de cette langue, cette diversité représente une richesse très appréciable.
- de sensibiliser des élèves non sourds à la surdité et à la langue visuelle.

## **V – Épreuves :**

L'examen de la certification complémentaire a été effectué dans des conditions d'organisation favorables. Cette épreuve a été effectuée en totale conformité avec les directives régulières.

Les commissions d'examen étaient généralement satisfaites que tous les candidats se soient préparés pour l'examen. Il a été démontré non seulement par la solidité des dossiers de candidature, mais surtout par leur compréhension des exigences de l'examen. Les candidats ont une compréhension relativement approfondie de la culture sourde et de l'interculturalité, et ont une connaissance approfondie du cadre institutionnel. En ce qui concerne la LSF, les candidats se sont présentés avec la facilité nécessaire pour engager une discussion sur un sujet lié à leur expérience, sans chercher des indications ou utiliser des stratégies compensatoires pour compenser les défauts.

Les candidats ont eu la possibilité de montrer au jury toutes les aides pédagogiques créées ou adaptées pour les personnes présentant la surdité

## **VI – Résultats :**

Les notes vont de 14,5 à 19. Les trois candidats sont donc admis.

*Établi par Monsieur Hugo JAMBU*

*IA-IPR de Lettres – Conseiller technique pour le CASNAV*

*Président de la Commission*

Rapport de jury certification Français Langue Seconde (FLS) - session 2024

Le jury de la session 2024 a été composé de trois membres : Claire COLOMBEL-TEUIRA, Maitresse de conférence en Sciences du langage, Emilie DERNONCOURT, Formatrice au Casnav et coordonnatrice d'une UPE2A et Hugo JAMBU, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional en Lettres, responsable du Casnav.

### **Finalité**

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler la principale finalité : la certification **permet d'évaluer si les candidats sont en mesure de prendre en charge l'enseignement du français langue seconde au sein d'une UPE2A et d'assurer la mission de coordonnateur du dispositif ou d'être des personnes ressources dans leur contexte professionnel de référence** (école, circonscription, collège, lycée...).

Pour être identifiés comme personnes ressources, les candidats qui se présentent à la certification Français Langue Seconde doivent en conséquence pouvoir montrer qu'ils ont les connaissances et compétences suffisantes ainsi que la capacité à les mettre en œuvre :

#### **1. pour assurer un enseignement de Français Langue Seconde**

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- les connaissances didactiques, et notamment la connaissance du processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;
- la connaissance des grandes familles de langues et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège, du lycée professionnel et du lycée général et technologique concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés ; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral - interactions, reformulations etc.-, phonologie, apprentissage du lexique ; place faite à la littérature et aux arts) ;

#### **2. pour accompagner le parcours d'apprentissage de leurs élèves au sein de l'école ou de l'établissement, en lien avec leurs collègues**

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la capacité à raisonner au niveau individuel et collectif en termes de connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;
- la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion.
- la connaissance de la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme, notamment pour les élèves en grand retard scolaire, peu ou pas scolarisés antérieurement.

### **3. pour interagir avec les différents acteurs du système éducatif en général (et notamment avec les acteurs du Casnav)**

A ce titre, le jury évalue notamment (conformément à la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée dans Le Bulletin officiel de l'Education nationale n°30 du 25 juillet 2019) :

- la connaissance du traitement de la problématique à l'échelon européen (notamment grands textes européens récents, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues ; éducation plurilingue et interculturelle)
- la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (dans une perspective de diplomation notamment)
- la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner, avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d'inclusion (dans une perspective d'orientation notamment)
- la capacité à interagir avec les parents des élèves allophones, à prévenir leurs difficultés et à les conseiller en fonction de leur situation pour leur permettre ensuite de suivre la scolarité de leur enfant (notamment par la connaissance des ateliers OEPRE et de leurs objectifs)

## **La session 2024 en chiffres**

### Evaluation

Cette session 2024 de la certification complémentaire en Français Langue Seconde a rassemblé 17 candidats présents (sur 18 inscrits) : 5 candidats à la certification pour le 1<sup>er</sup> degré et 12 candidats à la certification pour le 2<sup>nd</sup> degré.

	Inscrits	Présents	Reçus	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Taux de réussite
1er degré	5	5	4	09	18	13,20	80%
2nd degré	13	12	11	09	18	12,83	91,6%

### Profil des candidats

On peut noter que les candidats qui se sont présentés au jury avaient des profils variés, ce dont le jury se réjouit.

- Parmi l'ensemble des candidats : 4 enseignaient dans des écoles, 9 enseignaient dans un collège (dont un professeur en SEGPA au collège), 2 enseignaient dans des lycées (voies générale, technologique et professionnelle) ; 2 enseignaient à la fois en collège et en lycée ;
- Parmi les candidats du 2<sup>nd</sup> degré : 3 étaient professeurs de Lettres modernes ; 3 étaient professeurs d'Anglais, 1 était professeur d'Espagnol, 1 était professeur de Portugais, 1 était professeur d'Allemand, 2 étaient professeurs d'Histoire-géographie, 1 était professeur d'EPS ;
- Parmi l'ensemble des candidats : 16 étaient titulaires ; 1 était contractuel ;
- Parmi l'ensemble des candidats : 1 professeur enseignait dans un établissement privé sous contrat ; 16 enseignaient dans des établissements publics.

Ces résultats appellent quelques commentaires :

- le nombre de candidats présents est identique à celui de la précédente session, mais le nombre de candidats du 1<sup>er</sup> degré est moins important ;
- les candidats du 1<sup>er</sup> degré semblent s'être mieux préparés à la certification que pour la session 2023 ;
- les disciplines d'origine des candidats du 2<sup>nd</sup> degré étaient plus variées que lors des sessions précédentes, ce qui laisse penser que la prise en compte des besoins spécifiques des élèves allophones devient progressivement l'affaire de tous les professeurs ;
- de manière plus générale, le jury a apprécié la richesse et la diversité des parcours de vie et des parcours professionnels des candidats.

### Observations du jury

De manière générale le jury a estimé que les candidats avaient bien compris les enjeux de la certification et les attentes de l'épreuve.

Toutefois certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien. Le jury nourrit l'espoir que ces remarques pourront être utiles à de futurs candidats à la certification.

#### Le dossier

Même si le dossier n'est pas évalué, il permet d'introduire les propos du candidat.

Le jury a pu constater que la qualité des dossiers était assez variable d'un candidat à l'autre. Certains points peuvent notamment être améliorés :

- **le jury regrette que les candidats ne rendent pas mieux compte dans leur dossier de la manière dont ils organisent précisément leur enseignement en Français Langue Seconde** (ou à défaut, s'ils n'assurent pas encore un enseignement en Français Langue Seconde, de la manière dont ils entendent assurer cet enseignement) ;
- **le jury regrette que le dossier ne rende pas suffisamment compte de la manière dont les candidats se projettent dans un rôle de coordination ou de référent** : ont-ils développé des compétences d'animation d'un collectif ? comment mènent-ils des projets avec des collègues ? quels gestes professionnels convient-il d'adopter dans ce cadre vis-à-vis des autres acteurs du système éducatif (professeurs, supérieur hiérarchique, parents...) ?
- **Le jury regrette que certains candidats voient davantage dans le dossier l'occasion de lister leurs expériences professionnelles que de réfléchir aux compétences qu'ils ont acquises** lors de ces expériences et qu'ils peuvent transférer dans le cadre de l'enseignement du FLS (ou au contraire aux

compétences qu'ils n'ont pas encore développées et sur lesquelles ils entendent se former).

### L'exposé

A l'instar des dossiers, le jury a pu constater que la qualité des exposés était assez variable d'un candidat à l'autre. Il tient toutefois à souligner les points suivants :

- **le jury tient à saluer, de manière générale, la qualité des exposés de cette session** : les candidats avaient, pour leur immense majorité, préparé leur prise de parole et l'exposé a permis au jury de découvrir le cheminement authentique des candidats, leurs interrogations, leurs doutes et une réflexion en prise avec la réalité ;
- **le jury regrette toutefois que les candidats ne rendent pas compte des formations qu'ils ont suivies (et notamment des formations du plan académique de formation) ainsi que des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises lors de ces formations** : le jury rappelle qu'il est nécessaire que les professeurs se forment régulièrement et invite les candidats à expliciter leur stratégie de formation et à préciser ce que la formation a transformé dans leur perception de la réalité et/ou dans leurs gestes professionnels ;
- **le jury regrette enfin que certains candidats ne soient pas en mesure de s'appuyer sur une ou plusieurs observations concrètes de terrain** : c'est souvent ce manque de contact direct avec la réalité de la prise en charge spécifique des allophones qui a fait défaut aux candidats qui n'ont pas été reçus (ex : observation du fonctionnement d'une UPE2A dans une école ou un établissement, observation d'une passation d'évaluation initiale dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré, observation d'une passation du DELF...).
- **le jury conseille aux candidats de réfléchir à la manière de décrire de façon concrète l'organisation de l'enseignement de Français Langue Seconde** : il est nécessaire que les candidats aient réfléchi au contenu de cet enseignement ainsi qu'à la façon de procéder à une évaluation progressive des acquis des élèves ;
- **le jury conseille aux candidats de se projeter davantage dans la mission de coordonnateur** : il importe que le candidat ait pu réfléchir à la façon de coordonner les équipes d'enseignants, d'apporter conseil et expertise au chef d'établissement et de favoriser une dynamique de partenariats pour la réussite et l'intégration des élèves allophones. Il convient de rappeler à ce titre qu'un candidat reçu peut être sollicité en cours d'année quand un dispositif UPE2A doit ouvrir.

### L'entretien

L'entretien permet généralement au jury d'identifier clairement les connaissances et les compétences du candidat, notamment si ces dernières n'ont pas encore pu être discernées à la lecture du dossier ou lors de l'écoute de l'exposé.

Le jury rappelle qu'à la différence des autres certifications complémentaires fondées sur un programme défini, adossées à un enseignement décliné selon des objets ou des thématiques, la certification complémentaire en Français Langue Seconde valide un possible enseignement qui :

- vise des objectifs linguistiques, langagiers, pragmatiques, littéraires, culturels vastes ;
- se base sur une grande variété d'apprenants souvent rassemblés dans une même unité pédagogique ;
- construit à partir de langues diverses et dont certaines sont assurément inconnues de l'enseignant ;
- n'a pas un contenu prédéfini et doit s'élaborer quasiment pour chaque élève en fonction de ses besoins.

Le jury attend donc du candidat une réflexion qui se révèle perspicace et ne répète donc pas le propos plus ou moins stéréotypé de certains manuels, une grande plasticité pédagogique pour s'adapter au public changeant, le sens de l'altérité et une approche de l'autre humaine et humaniste.

Lors de l'entretien, le jury a pu constater notamment que certains candidats :

- avaient du mal à rendre compte de manière précise de leurs réflexions et de leurs pratiques didactiques et pédagogiques en Français Langue Seconde ; par exemple :
  - o quelle évaluation des connaissances, des compétences et des premiers besoins de l'élève ?
  - o comment évaluer les progrès et les acquis des élèves en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ?
  - o quelle prise en compte et quel usage de la langue maternelle en cours de FLS ?
  - o comment développer l'appropriation de l'alphabet latin ?
  - o comment enseigner l'apprentissage de la lecture et de l'écriture avec un public adolescent ?
  - o quel usage faire de la collaboration entre élèves pour développer les apprentissages ?
  - o comment développer les connaissances et les compétences des élèves en lien avec les collègues des disciplines d'inclusion ?
  - o ...
- se représentaient mal les situations dans lesquelles ils pouvaient être sollicités ; par exemple :
  - o comment anticiper l'accueil d'élèves de culture étrangère ? comment accueillir leurs parents ? quelles difficultés prévenir ?
  - o où peuvent-ils se procurer des documents d'accueil multilingues ? des évaluations multilingues ?
  - o à quels degrés de compétences correspondent les différents niveaux du CECRL ? quelle articulation les candidats font-ils entre ces niveaux du CECRL et le niveau de classe dans lequel l'élève est inscrit ?
  - o comment travailler à la poursuite de la scolarité des élèves, notamment dans le cas d'un changement d'établissement ?
  - o quels conseils les candidats peuvent-ils donner aux élèves et à leurs familles en terme de diplomation ? d'orientation ?
  - o comment aider les parents à accompagner les apprentissages de leur enfant ? qu'est-ce qu'un atelier OEPRE ?
  - o combien de temps un EANA reste-t-il en UPE2A ?
  - o comment accompagner les enseignants des classes d'inclusion pour une meilleure prise en charge de ces élèves ?
  - o ...

Le jury invite les candidats à prendre connaissance des quelques questions ci-dessus pour se représenter les échanges qui ont lieu et auxquels ils doivent se préparer ; d'autres questions reprenant les informations de l'exposé pour les approfondir, les expliciter, les nuancer sont également fréquentes.

### **Conseil aux candidats**

Le jury conseille aux candidats de prendre le temps de se former avant de présenter la certification.

Le jury rappelle que le Casnav propose, dans le cadre de la formation continue, un module qui permet aux candidats de prendre en charge les élèves allophones et de préparer la certification complémentaire. Ce module aborde notamment les textes de cadrage, le parcours des élèves allophones et leur prise en charge pédagogique, la rédaction du dossier et l'épreuve orale de la certification.

Ce module ne peut prendre sens que s'il s'accompagne de lectures, de la consultation des sites des Casnav, d'EDUSCOL et des formations « M@gistère ».

La certification complémentaire s'adresse à des enseignants déjà titulaires ou à des contractuels titularisés et ayant vraisemblablement pu bénéficier d'une formation initiale et de la formation continue. Cela signifie que les savoirs liés à la différenciation pédagogique, à l'évaluation, à la langue française (orthographe, grammaire, syntaxe, conjugaison, phonologie...), à la gestion des groupes constituent des préalables indispensables et que sans leur maîtrise fine il n'est pas envisageable d'obtenir la certification complémentaire en FLS.

Nous rappelons également que tout professeur et a fortiori tout candidat peut contacter le Casnav pour un approfondissement de la réflexion que suggère ce questionnement, pour une liste plus étendue de lectures didactiques et pédagogiques, pour échanger sur les spécificités d'un élève allophone, mais aussi, dans la mesure du possible, pour demander à assister à une séance en UPE2A.

Commission 1<sup>er</sup> degré - LEGT

**RAPPORT DE JURY**

*Établi par Monsieur Bruno BOUCHARD*

*IA-IPR de LVE-Anglais*

*Président de la*

*Commission*

**Composition du Jury :**

- Bruno Bouchard, IA-IPR de LVE Anglais
- Elsa Delcuzoul, IA-IPR de LVE Anglais
- Farid Zaidi, IA-IPR de LVE Anglais
- Catherine Ferant, IEN (1<sup>er</sup> degré – LVE)
- Murielle Suffrin, IEN (1<sup>er</sup> degré - LVE)
- Christophe Ciavaldini, IA-IPR d'Economie-Gestion
- Mathilde Berthe, IA-IPR d'Education Musicale
- Stéphanie Champagne, Professeure d'EPS
- Florence Chaix, IA-IPR d'Histoire-Géographie
- Jean-François Arnal, IA-IPR d'Histoire-Géographie
- Vincent Pantaloni, IA-IPR de Mathématiques
- Emilie Bathier, IA-IPR de Philosophie
- Jean-François Allard, IA-IPR de Physique-Chimie
- Michel Jammes, IA-IPR de SES
- Pascal Colombey, Professeur S2I
- David Scherrer, Professeur S2I
- Alban Caillette, IA-IPR de SVT

**I Quelques statistiques :**

- Disciplines non linguistiques représentées : EPS 1<sup>er</sup> degré (4 candidats inscrits), Education Musicale 1<sup>er</sup> degré (2 candidats inscrits), Mathématiques 1<sup>er</sup> degré (1 candidat inscrit), Sciences et Technologie 1<sup>er</sup> degré (1 candidat inscrit), EPS 2<sup>nd</sup> degré (2 candidats inscrits), Histoire-Géographie (9 candidats inscrits), Mathématiques 2<sup>nd</sup> degré (10 candidats inscrits), Physique-Chimie (5 candidats inscrits), SVT (1 candidat inscrit), SES (1 candidat inscrit), Economie-Gestion (2 candidats inscrits), Sciences de l'Ingénieur (1 candidat inscrit), Philosophie (2 candidats inscrits), Hôtellerie-Restaurant (1 candidat inscrit).

Nombre de candidats : 39 candidats présents sur 40 candidats inscrits.

On note un nombre de candidats inférieur à celui de l'an dernier (46 inscrits à la session 2023). - Résultats : 27 candidats reçus pour 12 candidats refusés. Moyenne de 13 pour la session 2024 (13 pour la session 2023). Echelle des notes : de 07 à 20.

## II Constats :

Le jury remarque, comme l'an passé, une nette évolution du niveau de maîtrise de la langue orale en production ; la plupart des candidats offrent un modèle linguistique fiable et plus nombreux sont ceux qui s'expriment spontanément sans prendre appui sur leurs notes pour la première partie de prise de parole en continu. Quelques candidats apportent des supports pédagogiques pour illustrer leurs projets. La qualité des dossiers proposés reste inégale et, même s'ils ne sont pas évalués, les dossiers constituent une préparation à l'examen. Certains candidats sont néanmoins mal informés sur la nature de l'épreuve et sur le fonctionnement de la DNL. Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- La réflexion sur la motivation est parfois insuffisante ;
- Le niveau de langue pose encore problème pour un certain nombre de candidats (des carences au niveau phonologique, grammatical, lexical, syntaxique et parfois une méconnaissance du lexique spécifique) ;
- Des professeurs cette année encore trop orientés vers leur pratique disciplinaire. Une absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline le fait d'être enseignée en langue vivante étrangère.

## III Recommandations :

**Une journée de formation aux certifications DNL a été proposée au Plan Académique de Formation 2023** afin de préciser les attentes de celles-ci, de répondre aux questions des candidats potentiels et de donner des conseils pour les préparer.

Il est nécessaire d'améliorer **son niveau de langue** pour acquérir plus d'aisance (notamment la phonologie, qui est déterminante) et de développer des compétences orales pour les mettre au service du projet et ne pas être contre-productif. Pour ce faire, entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement et assister à des cours de langue peuvent s'avérer fructueux. Avoir une bonne connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline est également un atout.

Il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve (notamment ceux régissant les SELO, le Baccalauréat Français International, les sections internationales et les dispositifs EMILE) et de connaître le **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. Le niveau minimum de maîtrise attendu en langue est le **niveau B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les candidats ne se sentant pas au niveau requis ne devraient pas se présenter.

Il est recommandé aux candidats d'observer des cours de DNL avant de se présenter, démarche que certains candidats ont fait l'effort d'adopter, et de prévoir

des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle (participation à un programme de mobilité ERASMUS+, par exemple). Les candidats sont invités à entrer en contact avec des enseignants de DNL déjà impliqués en section européenne, en section internationale ou dans des dispositifs EMILE pour le 1<sup>er</sup> degré ou des enseignants de langue vivante.

Il est conseillé de réfléchir davantage aux **activités pédagogiques** que l'on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire. Les **activités langagières de l'oral** ne semblent pas suffisamment prises en compte (production orale en continu et en interaction, compréhension orale, ...) ainsi que la mise en activité des élèves dans la classe. Il est important de connaître les programmes de langues vivantes en vigueur au lycée. Les candidats sont invités, lors de l'entretien, à s'appuyer sur une activité réalisée ou imaginée.

Certains candidats se présentent pour une DNL « collège », sans avoir réfléchi à la DNL « lycée » : c'est inapproprié.

Certains professeurs se présentent dans une démarche très personnelle juste pour "pouvoir enseigner l'ETLV". Il est rappelé aux candidats, que la certification complémentaire n'est pas nécessaire pour enseigner en cours d'ETLV. Si présenter la certification s'inscrit dans une réelle démarche de développement professionnel tout à fait louable, cette dernière n'a pas vocation à certifier la compétence de l'enseignant pour enseigner en cours d'ETLV mais bien à enseigner sa discipline d'origine en langue vivante. Il s'agit donc pour le candidat de démontrer sa connaissance des textes définissant un cadre exigeant la certification complémentaire pour enseigner ainsi que la plus-value pour les élèves.

#### Candidatures des enseignants du 1<sup>er</sup> degré :

Le jury a salué la très bonne, voire l'excellente, maîtrise de l'anglais chez les candidats qui se sont présentés. Néanmoins, nous rappelons qu'un niveau de langue B2, voire C1-C2, ne doit toutefois pas occulter la nécessité d'une réflexion sur les aspects didactiques et pédagogiques de la discipline non linguistique dans laquelle les candidats ont décidé de s'inscrire. De plus, une connaissance du dispositif EMILE dans le premier degré nous semble nécessaire.

Les critères d'évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 Octobre 2004 parue au BO n° 2019-104 du 16 juillet 2019. On lira le rapport :

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

On pourra consulter aussi le site : <http://www.emilangues.education.fr>, les sites de la BBC, le portail des langues de l'académie d'Orléans-Tours : [https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/professeurs/certifications\\_pour\\_les\\_professeurs/certification\\_complementaire\\_lycee/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/professeurs/certifications_pour_les_professeurs/certification_complementaire_lycee/)

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/>

[tours.fr/interlangues/textes/lycee\\_general\\_et\\_technologique/sections\\_europeennes\\_et\\_dnl/](https://tours.fr/interlangues/textes/lycee_general_et_technologique/sections_europeennes_et_dnl/)

[https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/sections\\_binationales\\_et\\_internationales/baccalaureat\\_francais\\_international/](https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/sections_binationales_et_internationales/baccalaureat_francais_international/)

[https://pedagogie.ac-orleanstours.fr/interlangues/mobilites/mobilites\\_pour\\_professeurs/erasmus\\_certifications/](https://pedagogie.ac-orleanstours.fr/interlangues/mobilites/mobilites_pour_professeurs/erasmus_certifications/)

Pour aller plus loin :

- Guide pour l'enseignement des langues vivantes sur Eduscol, en particulier les pages 41 à 45 (enseigner en langue vivante) : <https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>
- Page Eduscol "Enseigner les langues vivantes" : <https://eduscol.education.fr/2522/enseigner-les-langues-vivantes>
- Au besoin, la page Eduscol dédiée à la DNL : <https://eduscol.education.fr/681/apprendre-en-langue-vivante-selo-et-dnl-hors-selo>

## Commission Lycée Professionnel

### RAPPORT DE JURY

*Établi par Madame Nancy VAJTAI*

*IEN Anglais-Lettres*

*et par Monsieur Frédéric CHABOCHE*

*IEN Allemand-Lettres*

*Présidents des Commissions*

### **Certification complémentaire DNL langues vivantes en Lycée Professionnel**

Les épreuves de certification DNL sont ouvertes aux personnels stagiaires, titulaires ou contractuels en CDI. Elles reposent sur :

Un rapport : 5 pages maximum, en français, en langue vivante, ou les deux, présentant le parcours du candidat (CV, stage, projets, séjours professionnels...) ainsi que toute annexe jugée opportune, en lien avec le projet DNL (publication, projet...).

Une épreuve orale qui se décompose en deux temps : Une présentation en langue vivante de 10 mn par le candidat Un entretien de 20 mn : 10 mn en langue vivante, 10 mn en français.

#### **Session 2024**

##### **Anglais**

**16 candidats étaient inscrits à l'épreuve.**

8 en hôtellerie restauration

5 en économie-gestion

2 en sciences techniques industrielles

1 en arts appliqués

1 candidat ne s'est pas présenté.

**9 candidats admis.**

##### **Allemand**

1 candidat en éco-gestion logistique

1 admis

Le nombre d'inscrits en anglais a doublé par rapports aux années précédentes et le jury a constaté chez certains candidats une nette amélioration dans la maîtrise de la langue. Il reste toutefois des marges de progrès à réaliser dans la connaissance des textes officiels qui régissent les SELO et dans la réflexion sur leur mise en oeuvre pédagogique.

##### **Maîtrise de la langue**

Les candidats en anglais ont réussi à parler en continu en langue cible sur les 10 minutes prévues durant lesquelles ils ont exposé leurs diverses expériences d'apprentissage, leur motivation et leur projet. Conscients du niveau B2 à atteindre, ils ont tous identifié les compétences à renforcer notamment sur le plan linguistique et plus particulièrement la phonologie.

En anglais, chez certains candidats, l'expression orale est lourdement dégradée en raison de l'absence d'intonation – accent tonique inexistant – et de fautes élémentaires de phonétique - aucune diphthongue prononcée, aucune différence entre voyelles courtes et voyelles longues. L'expression orale à ce point dénaturée rend les énoncés inintelligibles. Certes ces candidats admettent d'eux même avoir « *un accent français* » mais les difficultés qui se manifestent vont au-delà de l'accent, elles sont à l'évidence dues à une méconnaissance des règles phonologiques de base. Un enseignant de DNL se doit d'offrir à ses élèves un modèle phonologique fiable et intelligible.

Les candidats en difficulté ont produit des énoncés construits sur une syntaxe incorrecte, les phrases étant construites en dehors des règles fondamentales, laissant place à une juxtaposition de mots.

Certains candidats, forts de séjours passés en pays anglophones, sont convaincus qu'ils ont acquis un niveau de maîtrise dans la langue cible au cours de ces mobilités. Même si l'immersion permet une exposition forte à la langue en milieu authentique, cela ne se vérifie pas toujours. Si ces mobilités n'ont pas été accompagnées d'une étude de la langue approfondie en amont, de mauvaises habitudes auront pu s'installer. Des erreurs auront pu se sédimenter si elles n'ont pas été corrigées et conscientisées. Le fait d'avoir eu le sentiment d'être compris dans des situations de communication simples ne valide pas l'acquisition d'un niveau.

En allemand, la candidate présentait un excellent niveau d'allemand (supérieur à B2). Très à l'aise à l'oral, malgré quelques fautes et l'insertion de termes en français, elle a su présenter son parcours professionnel en allemand et a fait part de son objectif de candidater sur un poste spécifique DNL en éco-gestion pour travailler en section Euro en LP.

### **Conseils et préconisations pour une amélioration de la maîtrise de la langue**

Il convient tout d'abord de procéder à un auto-positionnement de son niveau de langue. Le CECRL propose des descripteurs pour toutes les compétences auxquels on peut se référer. Le niveau requis à cette épreuve étant le niveau B2. Des mobilités apprenantes prises en charge par Erasmus+ via la Dareic de l'académie peuvent s'organiser pendant les vacances scolaires et se dérouler dans le pays de la langue étudiée en école de langue. Le jury recommande fortement de s'inscrire sur ce dispositif.

Les candidats ont pour la plupart expliqué que pour progresser il faudrait qu'ils « *parlent davantage* » en langue cible. Parler ne peut être suffisant pour acquérir un niveau B2 sans travailler de manière régulière et approfondie la compétence de compréhension de l'écrit, lire permet d'enrichir le lexique et de mieux comprendre comment fonctionne la syntaxe propre à la langue cible. Certains candidats déclarent ne pas aimer lire, encore moins en langue cible. Le croisement entre les compétences de réception et de production permet de monter en compétence, la lecture régulière de textes en langue cible est au coeur de l'apprentissage. Atteindre le niveau B2 exige un apprentissage par l'écrit en réception grâce à la lecture de supports variés, tels que des articles de presse, des romans courts, etc....

Le travail de toutes les compétences s'inscrit dans un cercle vertueux qui in fine, se réinvestit à l'oral et donne des résultats tangibles. C'est ce qui a été constaté chez les candidats qui ont honorablement réussi cette épreuve : un investissement hebdomadaire et régulier a porté ses fruits.

Regarder des films ou des séries avec les sous-titres en langue cible permet d'allier divertissement et exposition à la langue mais la question du traitement des acquis reste entière. Que faire de ce que l'on a appris lors du visionnage d'un film ? Est-on sûr d'avoir mémorisé tout le nouveau lexique, toutes les nouvelles structures syntaxiques ? De tels supports, qu'il s'agisse de films, de podcasts sont des outils précieux et faciles à trouver mais ils restent fugaces et leurs traces peuvent disparaître dès la fin de la réception. Dans une démarche de fixation des acquis, il est judicieux de consigner à l'écrit les nouvelles greffes lexicales et grammaticales.

Le travail d'enrichissement lexical et d'acquisition des bons réflexes syntaxiques doit aller au-delà de la consultation de tutoriels ou de visionnage de films en version originale qui, même s'ils présentent un intérêt linguistique et culturel, restent des supports éphémères. D'autre part, on ne saurait atteindre un niveau B2 en se contentant de maîtriser le lexique

propre à la spécialité de la filière enseignée. Il convient d'aller au-delà de l'aspect purement technique et de s'ouvrir à des champs culturels et sémantiques plus larges et transversaux.

### **Connaissance des textes réglementaires sur les SELO et projection**

Le jury a constaté cette année encore, que les candidats en anglais avaient une connaissance limitée des SELO. La composition de l'épreuve spécifique orale en fin de Terminale n'est pas toujours clairement exposée. En revanche, les candidats sont familiers des questions sur les mobilités et l'ouverture internationale. Ils connaissent les relais académiques, les instances européennes Erasmus +, eTwinning, et savent comment monter un dossier de mobilité. Certains ont même fait preuve d'une expertise technique dans ce domaine.

Certains d'entre eux ont su amorcer une réflexion intéressante sur la manière de développer la compétence interculturelle des élèves et la plus-value des mobilités sur leurs compétences psychosociales. Etant déjà engagés dans des projets dans leurs classes, certains candidats ont su expliquer pourquoi un projet de mobilité était incontournable en SELO.

Lors de l'exposé oral, dans la troisième partie de l'épreuve, les candidats auraient intérêt à préciser leur vision des activités concrètes qu'ils envisagent de proposer aux élèves, en précisant en quoi elles permettent de les exposer à des apprentissages linguistiques, sur le plan des compétences de réception et de production. De nombreux candidats évoquent des projets trop ambitieux. Si ces projets sont pertinents, il convient de ne pas obérer des activités plus modestes et davantage centrées sur les élèves. La capacité du candidat à proposer une diversité d'activités est appréciée par le jury, car elle traduit sa réflexion pour mettre en oeuvre des situations variées et adaptées. Ainsi, les candidats sont encouragés à réfléchir, en amont de l'épreuve, à ces activités ou projets débouchant sur des productions concrètes et simples, adossées à la spécificité de la discipline qui puissent faire sens pour les élèves.

En allemand, le jury a regretté toutefois que le projet pédagogique spécifique DNL soit survolé : mis à part l'apprentissage du lexique spécifique professionnel, qui a été abordé lorsque le jury a questionné la candidate, le jury aurait apprécié que des situations professionnelles soient décrites et que soit justifié le choix de telle ou telle séance en allemand à ce moment précis de la séquence.

Les candidats de DNL LVE en LP doivent réfléchir à plusieurs axes pour enrichir leurs propositions (thèmes de travail, modalités d'activités élèves, productions attendues et cibles, etc.). Certains outils numériques tels que eTwinning, permettent d'initier des démarches pertinentes.

La connaissance des modalités des épreuves DNL est indispensable, en particulier le cadrage académique. Ces modalités peuvent contribuer à enrichir les propositions des candidats (sans toutefois se restreindre à ces modalités).

Le jury félicite les candidats pour leur persévérance et encourage ceux qui envisagent de passer la certification complémentaire de s'investir pleinement dans l'étude de la langue cible. Les ressources ci-dessous, seront, nous l'espérons des aides précieuses.

Nancy Vajtai - IEN LVE Anglais

Frederic Chaboche - IEN LVE Allemand

### **Ressources**

Afin de se préparer au mieux, les futurs candidats pourront prendre appui sur la lecture de diverses ressources :

- Le rapport de l'inspection générale publié en 2018 : Pour une meilleure maîtrise de la langue, oser dire le nouveau monde.
- [file:///C:/Users/nvajtai/Downloads/propositions\\_meilleure\\_maitrise\\_langues\\_vivantes\\_998334.pdf](file:///C:/Users/nvajtai/Downloads/propositions_meilleure_maitrise_langues_vivantes_998334.pdf)

- Sur Eduscol, [Le guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée](#)
- <https://eduscol.education.fr/366/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere-de-l-ecole-au-lycee>
- Le site Emilangues conçu pour accompagner l'enseignement des langues et de la DNL au sein des SELO : <https://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire> • Le portail des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe propose un ensemble de ressources et des liens utiles, notamment vers le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) : <https://www.coe.int/fr/web/language-policy/home>
- Le site de la DAREIC de l'académie d'Orléans-Tours : <https://www.ac-orleans-tours.fr/relations-europeennes-et-internationales-et-cooperation-121828>

Commission LEGT  
**RAPPORT DE JURY**

*Établi par Madame Carine FAUVET*

*IA-IPR de LVE-Espagnol*

*Présidente de la Commission*

**Composition du Jury**

- Carine Fauvet, IA-IPR de LVE Espagnol
- Catherine Ferant, IEN (1<sup>er</sup> degré – LVE)
- Frédérique Delume, chargée de mission et professeure d’Espagnol
- Florence Chaix, IA-IPR Histoire-Géographie
- Sophie Canteloube, IA-IPR SVT
- Vincent Pantaloni, IA-IPR Mathématiques

**Statistiques**

La variété des candidatures en ce qui concerne les disciplines et les grades se confirme avec une majorité de professeurs enseignant dans le secondaire. La session 2024 montre, comme les sessions précédentes, un intérêt constant des professeurs de disciplines diverses pour obtenir cette certification : si leur nombre reste modeste, il est toutefois stable, entre cinq et dix candidats par session, ce qui permet de constituer un vivier académique susceptible de favoriser le développement des sections européennes, des BFI, de l’enseignement dit de « DNL » (que ce soit en collège ou en lycée) ou de la diversité linguistique dans le premier degré.

Le nombre de candidats est stable par rapport à la session 2023, avec 7 candidats, répartis comme suit :

- Histoire-Géographie : 4 candidats
- SVT : 2 candidats
- 1<sup>er</sup> degré Mathématiques : 1 candidat

5 candidats ont été admis, 2 refusés.

Moyenne globale pour la DNL Espagnol : 12,33.

Moyenne en Histoire-Géographie : 14,5 (note la plus basse : 8 - note la plus haute : 20)

Moyenne en SVT : 8 (note la plus basse : 6 - note la plus haute : 10)

Moyenne en 1<sup>er</sup> degré Mathématiques : 10.

## Remarques concernant les candidats et l'épreuve

### ***Profil et préparation des candidats***

Le profil et les parcours des candidats sont, cette année encore, variés : professeurs désireux de faire valoir une expérience personnelle en lien avec l'aire hispanique, de diversifier ou d'enrichir l'enseignement de leur discipline et/ou d'intégrer des sections et dispositifs en lien avec la langue et la culture hispaniques.

Les candidats ont visiblement tiré profit de la lecture des rapports des années précédentes : cette session montre une évolution positive tant sur le plan des compétences en langue étrangère que sur le plan des connaissances des candidats. La maîtrise des textes et des référentiels des dispositifs et des sections où la DNL est enseignée a globalement progressé mais reste perfectible. Si plusieurs candidats ont des connaissances assez fines dans ce domaine, certains ignorent encore la différence entre SELO et DNL hors SELO ou méconnaissent les modalités d'évaluation des élèves au baccalauréat.

A quelques exceptions près, les dossiers envoyés en amont ont été rédigés avec soin et présentent des projets pédagogiques, des séances ou des activités (réalisées ou envisagées) qui indiquent que les candidats se sont projetés dans l'enseignement de leur discipline en langue étrangère.

### ***Les prestations orales***

Le jury rappelle que le niveau d'expression en langue espagnole est un critère déterminant pour obtenir la certification complémentaire. Les notes les plus basses ont été attribuées notamment à cause d'un niveau d'expression en langue espagnole beaucoup trop approximatif en ce qui concerne la prononciation, la prosodie, l'exactitude du lexique utilisé et en raison de nombreuses erreurs grammaticales et syntaxiques. Les candidats concernés ne sont clairement pas en mesure d'exposer les élèves à une langue espagnole d'un niveau satisfaisant et conforme aux attendus. L'intérêt de la majorité des candidats pour développer l'ouverture culturelle chez les élèves par le biais de l'enseignement de leur discipline dans une langue étrangère est tout à fait perceptible. Toutefois, certains se présentent sans avoir réfléchi aux spécificités des nombreux pays de l'aire hispanique qui pourraient servir d'appui et enrichir leur enseignement. Quelques prestations ont même révélé une méconnaissance ou une vision très superficielle et caricaturale de l'Espagne et/ou de l'Amérique Latine.

Par ailleurs, le jury rappelle que lors de la première phase de l'épreuve il attend du candidat qu'il soit capable de se détacher de ses notes. La lecture d'un texte intégralement rédigé questionne sur le niveau réel du candidat en langue espagnole et sur sa maîtrise des compétences en expression orale, notamment sur sa capacité à interagir, fortement mobilisée dans le cas de l'enseignement d'une DNL. Nous rappelons que le niveau du CECRL requis pour être admis est à minima B2.

Les meilleures prestations ont été celles où les candidats ont su aller au-delà d'une simple reformulation de ce que le jury avait déjà pu lire dans le dossier et ont démontré, en s'appuyant sur les questions du jury et sur leurs propositions pédagogiques, leurs connaissances des textes et des enjeux de l'enseignement d'une DNL en langue étrangère.

## Conseils et recommandations

Les conseils suivants restent d'actualité. Nous les renouvelons donc afin de faciliter la réussite des candidats intéressés par cette certification :

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le/les pays de l'aire hispanique si possible ; se saisir des moyens de communication et des outils numériques pour consolider sa maîtrise de la langue (regarder les émissions, films et séries en VO, télécharger des podcasts ou écouter la radio grâce aux applications « RTVE » ou « A la carta » ; parler en espagnol avec les collègues et/ou avec l'assistant de l'établissement ; observer quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement ; participer à une mobilité à l'étranger, par exemple dans le cadre du programme Erasmus+ ; etc.
- **Améliorer sa connaissance de la culture et de la civilisation** des pays dans lesquels est parlée la langue.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes et l'enseignement de DNL (notamment les modalités d'évaluation au baccalauréat), le Bac Français International, la section binationale Bachibac (pour les professeurs d'Histoire-géographie).
- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée et les caractéristiques majeures de l'enseignement des LVE : perspective actionnelle, priorité à l'oral, entrée culturelle prépondérante, nécessité de mettre en place des stratégies destinées à éviter une approche frontale du type "questions/réponses"...
- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques, **en articulation avec l'enseignement de la LVE**. Pour cela, collaborer avec les professeurs de LVE et de DNL de l'établissement ou d'établissements proches. Il est important d'effectuer des observations de séances de DNL afin de ne pas avoir uniquement une vision théorique de ce qu'est cet enseignement, ce qui facilitera la prise de recul lors de l'examen.

Le jury recommande la consultation du portail des langues de l'académie d'Orléans-Tours, notamment la page consacrée à la certification complémentaire sur laquelle les candidats trouveront des informations et des liens vers les textes officiels.

## RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur Vincent PANTALONI

IA-IPR de Mathématiques

### Compte-rendu de la session 2024 de certification à l'enseignement DNL mathématiques

Ce document complète le rapport rédigé par les IA-IPR de langues. Il décrit en quelques lignes les observations qui ont pu être effectuées d'une part concernant le rapport joint à la demande et d'autre part concernant l'épreuve orale.

Il propose également quelques conseils qui permettront aux futurs candidats de mieux préparer cette certification.

#### 1. Les candidats

##### La préparation à la certification

Les informations institutionnelles sont accessibles depuis [le portail académique des langues](#).

Dès le début du projet, il est conseillé aux futurs candidats :

- de prendre contact avec l'IA-IPR de mathématiques pilotant le dossier de la certification : [vincent.pantaloni@ac-orleans-tours.fr](mailto:vincent.pantaloni@ac-orleans-tours.fr) ;
- d'informer votre chef d'établissement de vos intentions de passer la certification.

Cette année, les inscriptions furent closes en octobre, il est donc indispensable d'entamer la préparation durant l'année scolaire précédente.

##### Aide à la formation

1. un parcours m@gistere [Enseigner les Mathématiques en LVE](#) est accessible en auto inscription. Vous pouvez contacter à ce sujet Virginie BLONDEL à [virginie.blondel@ac-orleans-tours.fr](mailto:virginie.blondel@ac-orleans-tours.fr);
2. consulter [la page dédiée aux DNL en mathématiques sur le site académique](#) ;
3. commencer par découvrir les spécificités de l'enseignement des langues en contactant les professeurs de langues de votre établissement -impliqués ou non dans une SELO- afin d'assister à des séances de classe.

##### Conseils

- assister à des cours de langue étrangère ;
- observer des cours de DNL dispensés par des enseignants ayant acquis la certification, éventuellement dans un établissement voisin. L'IA-IPR pourra vous mettre en contact avec des professeurs près de chez vous ;
- interroger les spécificités d'un enseignement de langues vivantes au regard de celle d'un enseignement de mathématiques "en français" ;

- expérimenter avec ses élèves une séance au moins partiellement en LVE et savoir en rendre compte ;
- interroger les spécificités d'ordre culturelles des mathématiques ;
- interroger sa capacité d'évolution sur le plan professionnel.

## 2. Le rapport joint à la demande d'inscription

Le rapport joint à la demande d'inscription est parfois négligé dans ce qu'il peut apporter dans la connaissance du candidat.

Limité à 5 pages, certains rapports ne font qu'une ou deux pages ce qui n'est pas nécessairement un bon indicateur de la qualité de la préparation. Ainsi, certains candidats ne se contentent que d'un simple descriptif des expériences d'ordre privé liées à la pratique de la langue visée, sans aborder les aspects professionnels et donc liés à l'enseignement, ce qui est pourtant clairement précisé dans la commande.

La date précoce de remise des dossiers doit inciter à une préparation en amont de la certification.

Il est ainsi demandé que le candidat se soit projeté grâce à une réflexion approfondie dans les missions que le professeur devra assurer.

La question de la légitimité des annexes doit être posée. Si un article de recherche de haut niveau écrit dans la langue cible montre une certaine connaissance du vocabulaire et du style mathématique en LVE, au regard des compétences à développer, un ou des exemples de tâches travaillées en classe sera sans doute plus adapté.

Il est rappelé que même sans certification complémentaire, les professeurs ont le droit de proposer des séances (ou une partie de séance) en LVE à leurs élèves. Ces expérimentations et leur analyse peuvent être présentées dans le rapport ou lors de l'entretien.

### Conseils

- éviter une valorisation des savoirs techniques ;
- construire le rapport en valorisant les compétences acquises ou en cours de développement en lien avec les missions visées ;
- envisager le rapport dans son articulation avec l'exposé (complémentaire et sans trop de redondance).

## 3. L'épreuve

Le jury est constitué de deux IA-IPR ou chargé de missions d'inspection, l'un spécialiste de la langue cible et le second de la discipline.

L'épreuve se déroule en trois temps de 10 minutes chacun :

- une prise de parole en continu dans la langue cible ;
- une prise de parole en interaction dans la langue cible ;
- une prise de parole en interaction en français.

### 3-1- L'exposé

L'exposé d'une durée de 10 minutes dans la langue cible peut être accompagné d'un support multimédia. Il est également possible d'illustrer la prise de parole par des documents papier distribués au jury.

Il est conseillé d'utiliser la totalité des 10 min proposées tout en se détachant du contenu du rapport. Il est ainsi inutile de rappeler les éléments constitutifs de la formation initiale, sauf à les compléter de manière judicieuse en les éclairant dans l'optique des missions futures.

Garder à l'esprit que le descriptif pertinent d'une utilisation en classe d'une ressource, d'une séance sont appréciés. Une telle présentation permet en particulier :

- d'apprécier le potentiel du candidat à se projeter dans les missions auxquelles il postule ;
- d'apprécier le potentiel du candidat à lier les compétences disciplinaires et les compétences mathématiques ;
- d'apprécier la capacité du candidat à inscrire une activité dans des objectifs de formation anticipés ;

### Conseils

- appuyer sa présentation orale par un support valorisant la pratique professionnelle ;
- valoriser les éléments de réflexion professionnels.

### 3-2- L'entretien

Les 10 premières minutes de l'entretien -dans la langue cible- portent principalement sur le contenu du rapport et proposent au candidat d'en éclairer certains points ou d'en élargir le champ d'application en proposant de les inscrire dans une perspective plus vaste dans une réflexion en construction.

Les 10 minutes suivantes sont l'occasion de mener une réflexion plus didactique et de questionnement sur les connaissances du cadre institutionnel.

Elles permettent d'apprécier les connaissances du candidat quant aux contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire.

En particulier, peu de candidats connaissaient la nouvelle forme des sujets en DNL mathématiques qui est pratiquée depuis 2019 dans notre académie et celle de Nantes. Chaque sujet est constitué d'une image choisie pour son potentiel mathématique et culturel et de la consigne suivante en anglais (ou son équivalent dans la LVE cible) :

1. *Present the document above.*
2. *Give one or several mathematical questions related to the document.*
3. *Choose one of the questions and describe the different steps to solve the problem raised.*

**Exemples** de sujets de DNL Ens. Sci. - Mathématiques (session 2023) :

**SUJET 23-7 : Area and volume**

Thème : Fonctions

Ce sujet comporte 1 page.  
L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.  
L'usage de la calculatrice sans mémoire, "type collège" est autorisé.



30/11/2022  
Personal  
Consulté le 30/11/2022

1. Present the document above.
2. Give one or several mathematical questions related to the document.
3. Choose one of the questions and describe the different steps to solve it.

**SUJET 23-5 : Jakobsstab**

Thème : Géométrie

Ce sujet comporte 1 page.  
L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.  
L'usage de la calculatrice sans mémoire, "type collège" est autorisé.



14/07/2022  
<https://de.wikipedia.org/wiki/Jakobsstab>  
Consulté le 01/12/2022

- Stellen Sie das obere Dokument vor.
- Formulieren Sie eine oder mehrere mathematische Fragen, die gestellt werden können.
- Wählen Sie eine dieser Fragen und beschreiben Sie die verschiedenen Etappen, mit denen Sie darauf antworten können.

### 3-2.1. Cadre institutionnel

Il est indispensable que, sur le plan formel, le candidat ait une connaissance :

- du cadre européen des langues (CECRL) et de ses principaux éléments constitutifs que sont par exemple les activités langagières, les compétences visées, les caractéristiques de chaque niveau... Une excellente prise en main est le [test accessible ici](#).
- des modalités d'obtention de la mention européenne ;
- de la forme et des modalités des évaluations visant à la mention ;
- des référentiels académiques de la DNL ;

- des compétences disciplinaires ;
- de l'articulation des deux disciplines en termes de modalités d'évaluation ;
- des deux dispositifs de DNL liés à la récente réforme du lycée.

De nombreux candidats ne savent exprimer qu'une connaissance très superficielle de tout ou partie des éléments précités. Certains même, n'hésitent pas à énoncer des **contre-vérités** :

- le CECRL est récent ;
- le CECRL est un dogme ;
- il n'existe pas de programme de DNL national ;
- ...

Concernant les connaissances du cadre institutionnel, il est parfois plus prudent de répondre "je ne sais pas" plutôt que "je pense que".

Les référentiels académiques de DNL-mathématiques sont peu, voire pas connus de nombreux candidats. Il est indispensable de les consulter, et d'être capable d'en citer quelques points communs ou différences. On les trouve sur cette page :

<https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/maths/enseigner/dnl/>

Il est à noter que l'enseignement de la DNL mathématiques dans l'académie est maintenant adossé à l'enseignement scientifique afin que tous les élèves puissent en bénéficier et pas seulement les « spécialistes ».

### 3-2.2. Cadre disciplinaire

Il est rappelé que le contexte culturel lié à la langue cible est un élément important de l'enseignement d'une DNL.

Une connaissance même peu développée de quelques différences entre les mathématiques "françaises" et "anglo-saxonnes" (ou germaniques...) en termes de pratiques pédagogiques, symboliques ou lexicales est conseillée.

### 3-2.3. Anticipation d'une nouvelle professionnalité

L'entretien permet en particulier d'estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'activités pédagogiques. Il est donc apprécié de pouvoir décrire, en complément de ce qui a été présenté dans le rapport, des exemples de situations de classe. Sur ce point, peu de candidats ont présenté des éléments valorisant leur réflexion pédagogique et didactique.

Ces activités doivent être de plus étroitement liées au projet d'évaluation et donc au CECRL.

Présenter des activités testées en classe ou envisagées, en les accompagnant d'une description des objectifs de formation, du rôle du professeur et de celui des élèves permet au jury d'apprécier la qualité de préparation du candidat au regard de ses futures missions. Enseigner les mathématiques dans une langue étrangère place d'emblée l'enseignant dans une posture de professeur de langue dont les caractéristiques ne recouvrent pas nécessairement celles du professeur de mathématiques « traditionnel ».

Interrogés sur les difficultés auxquelles ils pourraient être confrontés, trop de candidats ne répondent que par des considérations liées au lexique sans toutefois en mesurer les différents aspects.

On s'attend à ce que les candidats aient réfléchi, se soient renseignés, sur les changements qu'impliquent l'enseignement des mathématiques en LVE. On peut citer quelques points de réflexion pour les candidats :

- envisager la posture de l'enseignant dans la classe et sa relation à la construction des connaissances et des compétences ;

- anticiper la place de la socialisation dans la construction des savoirs et des compétences par les élèves ;
- amorcer une réflexion concernant la pluralité des supports d'activités et des dispositifs de classe ;
- amorcer l'articulation des activités langagières avec la pratique des mathématiques ;
- envisager les modalités, supports et objectifs d'évaluation ;
- amorcer une réflexion sur les modalités d'acquisition et d'entretien du lexique mathématique ;

Le jury n'attend pas que le candidat ait construit sa nouvelle professionnalité au moment de l'examen, mais qu'il sache valoriser son questionnement, ses éléments de réflexion et plus généralement qu'il sache exposer une vision des Sections européennes et plus largement de la DNL.